

Plan du document

	<i>Pages</i>
Préface	3
<i>Première partie</i>	
Pour des paroisses missionnaires	5
De la vie pastorale dans les paroisses	5
De la pastorale des jeunes	10
Du rôle et de la place des acteurs de la mission	14
De la communication	19
De la vie matérielle des paroisses	22
De la formation	25
Annexe 1 : Statuts du Conseil pastoral paroissial	29
Annexe 2 : Statuts de l'Equipe d'animation pastorale	30
Annexe 3 : Statuts du Relais local de la paroisse	33
Annexe 4 : La paroisse : diagramme fonctionnel	35
<i>Seconde partie</i>	
Nouvelles paroisses et doyennés.	37
Doyenné Nice - centre	42
Doyenné Nice - est	44
Doyenné Nice - ouest	46
Doyenné Nice - nord	48
Doyenné Paillon - Pays de Nice	50
Doyenné Menton - Villefranche	52
Doyenné Bassin antibois	54
Doyenné Cagnes - Vence	56
Doyenné Bassin cannois	58
Doyenné Pays de Grasse	60
Doyenné Plaine du Var	62
Doyenné Vallées du Haut-pays niçois	64
<i>Compléments</i>	
Repères pour avancer... (qui pourront déjà faire l'objet d'une réflexion au cours de l'année pastorale 2000-2001)	67
Pour une société plus humaine, Texte de la déclaration inter-religieuse du 12 septembre 2000	71
Ordonnances épiscopales portant sur :	75
- La suppression et l'érection des paroisses dans le diocèse de Nice	
- La modification des doyennés dans le diocèse de Nice	
- Les divers Conseils et Equipes attachés à une paroisse	
- L'agenda des opérations à réaliser pendant l'année pastorale 2000 – 2001	

Préface

Frères et Sœurs,

J'emprunte à la liturgie des fêtes des Apôtres une déclaration qui donne tout son sens à “*Diocèse 2000*” : « *Père très saint, tu as fondé sur les Apôtres l'Église de ton Fils pour qu'elle soit dans le monde le signe vivant de ta sainteté, et qu'elle annonce à tous les hommes l'Évangile du Royaume des cieux* ».

Dieu est saint parce qu'Il est Amour. “*Diocèse 2000*” nous entraîne à progresser dans la vérité de notre amour pour le Seigneur et les uns pour les autres. L'annonce de l'Évangile à tous les hommes commence par là. Il ne suffit pas de nous organiser, même si c'est indispensable. Mais nous ne serons pas interrogés là-dessus au Jugement dernier. Par contre, il nous faudra rendre compte de notre empressement à annoncer l'Évangile et de notre amour vis-à-vis du frère en Église, du pauvre, du prisonnier, du marginal, du blessé qui est sur la route et que l'on ignore, de l'étranger immigré ou touriste, de celui qui quête à notre porte les miettes qui tombent de notre table etc... C'est là tout à la fois un programme de sainteté et d'évangélisation. C'est la tâche à entreprendre et à poursuivre avec “*Diocèse 2000*”.

Le document que je vous présente ici n'est pas le résultat d'un Synode diocésain, même s'il résulte d'une démarche que nous avons voulue synodale, je veux dire qui s'est efforcée d'engager tout le monde sur la même route et d'un même pas.

C'est une charte d'évangélisation qui comporte des textes de nature différente. Mais quelle que soit leur nature, j'attache à tous une grande importance, si toutefois nous voulons mettre le diocèse en état d'évangéliser.

En premier lieu, vous prendrez connaissance du document que nous avons intitulé «*Pour des paroisses missionnaires*». Vous y retrouverez la plupart des suggestions que vous nous avez faites lors des réunions de doyennés, des responsables de services, des mouvements d'apostolat des laïcs, des recteurs de sanctuaires et des religieuses.

Une seconde partie « *Nouvelles paroisses et doyennés* » aide à réfléchir sur ces structures territoriales en revisitant le chemin parcouru depuis des décennies et en ouvrant des pistes sur le rôle que pourra jouer le doyenné dans le cadre de la recomposition paroissiale.

Suivent ce que nous avons nommé « *Repères pour avancer* ». Ils portent sur des points très concrets soumis à la réflexion des Conseils pastoraux paroissiaux, à partir du 1er septembre 2001. Mais la réflexion peut déjà et dès maintenant être entreprise dans le cadre des structures actuelles. Ces "repères" pourront être utiles en vue d'une évaluation lors des visites pastorales systématiques projetées pour 2002-2003.

Vient ensuite le texte de la « *Déclaration inter-religieuse* » du 12 septembre 2000. Cette déclaration, située par les catholiques dans l'année jubilaire, me paraît devoir être considérée, en toute modestie, comme un événement de tout premier plan, de grande portée sociale et ecclésiale à la fois. Nous prenons dans ce texte des engagements qu'il faudra nous efforcer de tenir.

Le document s'achève par les « *Ordonnances épiscopales* » portant sur les paroisses, les doyennés, les Equipes et Conseils indispensables à la vie d'une paroisse et l'agenda des opérations à réaliser au cours de l'année pastorale 2000-2001.

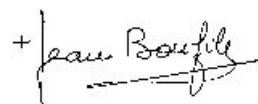
Munis de ces orientations et pourvus de structures pastorales qui devraient faciliter et rendre plus efficace la mission des uns et des autres, nous pouvons entamer le troisième millénaire avec la grâce, le courage et la patience des Apôtres, malgré les limites de nos moyens que chacun connaît bien.

Comme il m'arrive parfois de le dire, la mission de l'Eglise ne s'achèvera pas avec nous et nous en sommes des serviteurs quelconques.

Toutefois, le Seigneur veut se servir de nous : c'est notre grandeur, notre fierté, notre force et notre joie. En route donc! Avec Marie, Mère de Jésus.

Nice, le 22 octobre 2000

= Jean BONFILS
Evêque de Nice

A handwritten signature in dark ink, appearing to read "Jean Bonfils", with a stylized flourish at the end.

Pour des paroisses missionnaires

CHAPITRE PREMIER

De la vie pastorale dans les paroisses

Le Code de droit canonique définit la paroisse comme *“une communauté précise de fidèles constituée de manière stable dans l'Eglise particulière et dont la charge pastorale est confiée au curé, comme à son pasteur propre, sous l'autorité de l'évêque diocésain”*. Canon 515 §1

Ces communautés précises de fidèles qui ont servi de base à la définition des paroisses actuelles ont évolué (mobilité des personnes, nouveaux quartiers, nouvelles villes, désaffectation des campagnes...).

Il est donc devenu nécessaire d'effectuer une nouvelle répartition des paroisses à partir de la réalité actuelle de ces communautés qui vont donc être réorganisées en « nouvelles paroisses ».

Les paroisses actuelles devenant des « communautés locales » seront liées à la « nouvelle paroisse » par l'intermédiaire de « relais locaux »

La paroisse reste une communauté précise de fidèles...ce sont donc bien **les personnes** qui sont premières et non pas les structures.

1. L'accueil

“La paroisse n'est pas en premier lieu une structure, un territoire, un édifice : c'est avant tout la famille de Dieu, fraternité qui n'a qu'une âme. C'est une maison de famille fraternelle et accueillante ; c'est la communauté des fidèles”.

Jean Paul II, Exhortation Apostolique «Christifideles laici » §26

Ce paragraphe traite des hommes et des femmes que leur vocation de baptisés conduit d'abord à aller vers les autres, à **accueillir** tous les hommes comme des frères, à l'exemple de Jésus.

Pourquoi accueillir ?

L'ouverture à l'autre, une disposition d'esprit

L'accueil, c'est l'affaire de tous. Dans la mesure où la Miséricorde de Dieu se laisse accueillir, le cœur de l'homme, pénétré de sa charité, animé du même esprit que le Christ, s'ouvre à l'autre.

Témoin du Christ, le baptisé posera son regard comme le Christ pose le sien ; bienveillant, il ira à la rencontre de l'autre.

L'Eglise 2000 doit pouvoir - par un service d'accueil, d'écoute et d'information - développer et maintenir une présence capable d'atteindre le plus grand nombre. Elle redeviendra alors un pôle d'attraction dans les villages et les quartiers.

Chacun doit *“maintenir éveillée la conscience d'être membre de Jésus-Christ et de participer à son mystère de communion et à son énergie apostolique et missionnaire”*. Jean Paul II, Exhortation Apostolique « Christifideles laici » §11

Nécessité d'une structure d'accueil

La paroisse se dotera d'un secrétariat central chargé de l'accueil pour assurer une permanence téléphonique durant laquelle elle donnera brièvement les informations utiles et, plutôt qu'une longue conversation de fond qui risque de bloquer la ligne, invitera à une rencontre ultérieure avec le prêtre, le diacre ou un membre de l'équipe.

Il reviendra à l'équipe de renforcer et d'améliorer l'accueil à tous les niveaux, en développant en particulier un accueil de proximité qui tienne compte des situations diverses et variées de ceux qui se présentent.

Un point-accueil attrayant et visible, à proximité où dans chaque lieu de culte permettra une prise de contact avec le voisinage tout en donnant à l'Eglise toute sa visibilité.

L'équipe d'accueil de la paroisse aura son responsable : son souci sera d'assurer un lien entre les membres de l'équipe et entre les points-accueil des communautés locales. Il veillera par exemple à diffuser l'information reçue des services, mouvements et associations locales, avec approbation du curé.

Qui accueillir ?

“L'Eglise, par ses fils, participe aux joies et aux souffrances des hommes de toute condition, elle connaît les aspirations et les problèmes de leur vie, elle souffre avec eux dans les angoisses de la mort. A ceux qui cherchent la paix, elle désire répondre dans un dialogue fraternel en leur apportant la paix et la lumière qui viennent de l'Evangile”. Concile œcuménique Vatican II, Décret sur l'activité missionnaire « Ad Gentes » § 12

Il sera nécessaire de développer un esprit d'accueil de tous sans exception : des jeunes, des touristes, des nouveaux paroissiens, des divorcés remariés...

Le premier accueil des jeunes est capital. Il devra faire l'objet d'une attention particulière. Accueillir le « passager », celui qui fait une démarche en vue du mariage, d'un baptême, ou de funérailles.... c'est bien. Mais avoir le souci de l'accompagner après sa prise de contact avec l'Eglise, c'est mieux ! De même, il y aura lieu de soutenir le « recommençant ».

Le visiteur, quel qu'il soit, trouvera une documentation correspondant à ses attentes.

Enfin, un aspect de l'action pastorale dans l'accueil mérite d'être approfondi : au début ou à la fin des célébrations, une parole ou un geste d'amitié contribue à consolider la communauté

paroissiale. Ce contact est essentiel contre l'indifférence et pour prier ou être envoyés ensemble.

Comment accueillir ?

Promouvoir un visage d'Eglise

“La paroisse, c'est une maison de famille, fraternelle et accueillante” Jean Paul II, Exhortation Apostolique « Christifideles laici » §26

Avec son responsable, l'équipe travaillera en lien étroit avec le curé.

De même, toute la communauté paroissiale accueillera les bébés futurs baptisés avant la fin de la messe, au lieu de laisser les familles attendre sur le parvis ou le trottoir. Cette présentation par les parents pourrait avoir lieu le dimanche précédant le baptême.

C'est par la rencontre avec un membre de l'équipe que peut être modifié le regard sur l'Eglise. La conversion des autres passe par la sienne propre : les accueillants acceptent les accueillis tels qu'ils sont.

On insistera sur l'aspect convivial du point-accueil pour favoriser l'écoute.

On fixera les horaires de permanence adaptés à la vie locale ainsi que les disponibilités des prêtres ou diacres de la paroisse.

Former l'équipe d'accueil

Les personnes en charge de l'accueil doivent répondre à des critères d'ecclésiologie, mais aussi de sociabilité : désir de rencontrer, de connaître et comprendre, de servir et d'aimer. La bonne volonté ne suffit pas à accomplir un tel apostolat :

- formation à l'écoute attentive, le cœur ouvert aux problèmes de tout homme.
- formation au discernement, à une « sainte prudence » : tel a réellement besoin d'une aide, tel autre devra être éconduit avec douceur et fermeté.

L'équipe d'accueil aura aussi pour mission de présenter la richesse du patrimoine historique local. Pour certains hauts lieux touristiques, une formation spécifique culturelle, religieuse et spirituelle sera particulièrement nécessaire.

En matière d'accueil, on s'enrichira mutuellement des expériences vécues dans les paroisses du doyenné (ex : préparation aux sacrements...).

“La paroisse offre un exemple remarquable d'apostolat communautaire, car elle rassemble

dans l'unité toutes les diversités humaines qui s'y trouvent et elle les insère dans l'universalité de l'Eglise". Décret sur l'apostolat des laïcs « Apostolicam actuositatem » §10.

2. La paroisse est le lieu privilégié de l'initiation chrétienne

L'initiation, dans toutes les sociétés traditionnelles et depuis les temps immémoriaux, est un processus qui, dans la durée, fait passer des personnes d'un statut à un autre au sein d'une communauté qui les accompagne. Des étapes, des signes et des gestes ponctuent ce chemin. Elle n'est pas de l'ordre du savoir mais du vivre.

Une démarche progressive

L'initiation chrétienne est une démarche qui permet une entrée progressive dans le mystère de Dieu, elle se vit individuellement et en communauté :

- le **baptême** fait entrer dans une vie nouvelle avec le Christ.
- la **confirmation** fortifie le baptisé par le don de l'Esprit.
- l'**eucharistie**, source et sommet de toute vie chrétienne, conduit les baptisés-confirmés à devenir, eux-mêmes, Corps du Christ dans la communion.

Ces trois sacrements, gestes et signes visibles qu'une Parole accompagne, sont habituellement célébrés au sein de la paroisse et, si possible, au niveau des communautés locales. Ceci vaut du baptême et de l'eucharistie, la confirmation, par choix diocésain, étant célébrée en doyenné.

Le caractère progressif de ces trois sacrements de l'initiation chrétienne explique pour une part que l'on puisse, et même que l'on doive, parfois demeurer catéchumène plus longtemps que prévu. Ce délai s'impose si le comportement public et permanent du catéchumène n'est pas encore suffisamment cohérent avec le sacrement auquel il aspire. On peut aussi expliquer par là qu'un baptisé ne puisse temporairement et pour la même raison s'approcher de l'eucharistie.

En rappelant cela, l'Eglise ne préjuge en rien de la relation personnelle que l'un et l'autre peuvent entretenir avec le Seigneur et qu'elle ne peut connaître. L'Eglise ne peut se prononcer que sur ce qu'elle voit. Etre catéchumène constitue un statut ecclésial positif. Le canon 206 §1 qui reproduit un texte de la Constitution du Concile Vatican II « *Lumen Gentium* » §14, suffit largement à l'affirmer. Il en est de même a fortiori du baptisé qui ne peut encore recevoir l'eucharistie.

A tout âge de la vie

Des personnes de différentes générations se préparent à ces sacrements de l'initiation et en vivent.

- Les parents qui demandent le baptême pour leur enfant trouveront à la paroisse des prêtres et des laïcs qui leur permettront de découvrir ou d'approfondir le sens du baptême. Les rencontres de préparation, pouvant réunir d'autres parents des différentes communautés locales, se dérouleront dans un lieu central de la paroisse.
- Des enfants en âge de scolarité, accompagnés dans le cadre de la **catéchèse**, se préparent au baptême et à l'eucharistie dans chaque communauté locale. Ils peuvent également se retrouver en paroisse ou en doyenné.
- Les **aumôneries de l'Enseignement public et de l'Enseignement catholique** proposent un cheminement vers ces sacrements de l'initiation aux jeunes collégiens ou lycéens qui ne les ont pas reçus dans l'enfance. La préparation au sacrement de la confirmation, qui insiste sur une disponibilité totale au Christ, rejoint chez les adolescents et les grands jeunes le désir d'une démarche libre et personnelle qui les engage dans la foi. Toutes ces célébrations sacramentelles auront une dimension communautaire.
- Les adultes en marche vers le baptême, l'eucharistie ou la confirmation, ainsi que ceux baptisés dans l'enfance et non catéchisés, trouveront auprès du service du **catéchuménat** l'écoute et l'accompagnement qui leur permettront de cheminer vers les sacrements de l'initiation. Ce service, en lien avec les communautés locales des paroisses, proposera des rencontres, assurera des formations et suscitera la participation aux célébrations.

3. Les fonctions de la paroisse

La paroisse n'est pas une Eglise particulière mais une communauté en union avec l'Eglise locale et son évêque.

Une vie chrétienne ne trouvera pas toujours dans la paroisse tous les éléments nécessaires à son épanouissement.

La paroisse aura aussi à s'ouvrir aux mouvements d'Apostolat des laïcs qui complètent et dépassent son cadre propre.

Les fonctions essentielles de la paroisse accompagnent ceux qui veulent vivre selon l'évangile.

La communion

Lieu de rassemblement des chrétiens, la paroisse a à relever ce défi : être signe de l'Amour de Dieu pour tous.

- Vivre une réelle communion impose d'être toujours capable de changer son regard et d'accueillir les différences.
- Chaque communauté locale, quelle que soit sa taille, aura sa place dans la vie de la paroisse.
- Des chrétiens sont de passage dans nos églises à l'occasion de célébrations ponctuelles. On les rendra attentifs aux changements de mentalité qui rendront la vie paroissiale plus proche de l'Evangile.
- La participation des différents groupes, mouvements, aumôneries, communautés de migrants... à la vie de la paroisse sera signe de communion.
- La qualité du travail d'équipe dépendra de la confiance mutuelle entre ses membres.
- Une juste répartition des tâches permettra au curé de s'appuyer sur les autres prêtres, les diacres et les laïcs.
- Il faudra se donner les moyens de privilégier le rassemblement d'une communauté suffisamment nombreuse afin que la dimension de « Peuple de Dieu » soit mise en valeur. (ex : covoiturage, navettes...)

La liturgie et la prière

La paroisse a une fonction liturgique, une responsabilité de prière et de célébration. Il s'agit des sacrements, bien sûr, mais aussi de toute forme d'accueil pour les personnes qui découvrent ou redécouvrent Jésus-Christ.

Célébrations d'éveil à la foi, célébrations avec des « recommençants »... La paroisse doit offrir à chacun de ses membres la possibilité d'une véritable expérience spirituelle.

- Celui qui fait la communion, c'est le Christ. Il est vital que toutes les activités de la paroisse soient centrées sur la prière et la célébration eucharistique.
- On sera attentif à proposer des temps spirituels variés : veillées de prière, célébrations de la Parole, prière pour et avec des malades, pour la mission, pour l'unité des chrétiens.

- Lors des temps forts de l'année liturgique, des célébrations seront proposées dans un lieu central de la paroisse.
- Dans chaque communauté locale de la paroisse, on maintiendra autant que possible baptêmes, mariages, funérailles.
- On veillera à l'harmonisation des horaires de messes dans les différentes communautés locales.
- Si l'eucharistie ne peut être assurée et si le rassemblement dans un lieu central ne peut être privilégié, on proposera des assemblées dominicales en l'attente de prêtre (A.D.A.P) préparées et animées par des équipes préalablement formées pour cela. Lors de ces A.D.A.P, on veillera à ne pas proposer systématiquement la communion.

Le service

Vivre la communion, annoncer et célébrer Jésus-Christ, conduisent naturellement à mettre en pratique l'Evangile.

Dans cet esprit, la paroisse soutiendra et suscitera des actions en vue de venir en aide aux plus pauvres, aux plus isolés, aux plus souffrants.

- L'entraide dans le voisinage, la visite aux personnes isolées, le soutien à l'aumônerie d'un hôpital voisin seront organisés par la paroisse.
- Les laïcs ont un rôle essentiel pour l'accompagnement des familles en deuil et dans les équipes de funérailles. Dans chaque paroisse, on constituera une équipe pour ce service.
- L'attention aux réels besoins des personnes du quartier ou du village poussera à être inventif pour répondre à ces besoins de façon adaptée (soutien scolaire...).
- Les mouvements caritatifs harmoniseront leurs actions sur la plan local.

Le témoignage dans le monde

La paroisse a une fonction d'annonce de l'Evangile.

Pour cela, elle est attentive aux signes des temps et est présente à tout ce qui fait la vie des femmes et des hommes d'un quartier ou d'un village.

- Le souci des vocations est premier dans la mission de la paroisse.

- La place des paroissiens est aussi dans les comités de quartiers et de villages, comités des fêtes et associations diverses.
- La paroisse soignera le témoignage de foi donné lors d'une fête patronale et valorisera l'aspect festif et communautaire avec la participation de toutes les communautés locales.
- Les communautés locales présentes dans les quartiers H.L.M mettront en œuvre des moyens d'évangélisation adaptés aux populations de ces cités.
- Dans des lieux propices, la présence de l'Eglise au monde sera manifestée par la proposition de débats ouverts à tous.
- On s'informerait sur l'avancée du dialogue inter-religieux. Chacun y participerait dans un esprit d'ouverture aux autres et d'accueil.
- Parler d'œcuménisme nécessite une information préalable et une connaissance de ce qui nous rapproche et de ce qui nous sépare de nos frères chrétiens. La paroisse participerait activement à la semaine de prière pour l'unité des chrétiens et guiderait vers le Service diocésain de l'œcuménisme pour aller plus loin.
- Le souci d'évangélisation ouvrirait à la mission universelle. Il se manifesterait par des aides matérielles, des relations fraternelles, la communion de prière, l'envoi et l'accueil de missionnaires (prêtres *fidei donum*).

4. La mise en œuvre

Le curé a la charge pastorale de la paroisse. Pour mener à bien les diverses missions de sa charge, il s'appuie sur les vicaires, les autres prêtres et diacres présents dans la paroisse et sur les laïcs.

Des groupes aux missions spécifiques et diverses sont constitués pour organiser cette participation à la vie paroissiale.

Les structures

Elles sont définies dans les différents statuts en annexe de ce chapitre.

- Statuts du Conseil pastoral paroissial.
cf Annexe 1
- Statuts de l'Equipe d'animation pastorale (E.A.P).
cf Annexe 2

- Statuts de l'Equipe de relais local de la paroisse et de son responsable.
cf Annexe 3
- Diagramme fonctionnel.
cf Annexe 4

On veillera tout particulièrement aux liens entre les différents conseils et équipes, au respect de la spécificité de chaque structure et de la durée des mandats des laïcs engagés.

Et ce, dans le souci de respecter leur mission première qui est de tenir leur place dans le monde (vie familiale, professionnelle, associative...), et pour susciter le partage des tâches entre un plus grand nombre de personnes.

Des évaluations périodiques avec le curé seront indispensables pour conserver un regard toujours neuf sur la mission.

L'organisation pratique

- Le secrétariat central :
 - Le choix de son lieu répondra à des critères pratiques : lieu central pour la paroisse, accessibilité pour tous (parking, place et accès pour les personnes handicapées), locaux suffisants et possibilité d'équipements performants (informatique, internet, photocopieuse...).
 - Les documents administratifs, registres paroissiaux, archives, etc.... seront centralisés dans ce lieu. Des dispositions particulières seront prises pour la tenue des nouveaux registres des paroisses.
 - Le secrétariat gèrera l'agenda commun.
 - Une réflexion sérieuse sur les ressources humaines au niveau global de la paroisse et à celui des communautés locales s'imposera.
- Les réunions des équipes paroissiales :
 - On proposera des lieux de rencontres adaptés aux différentes équipes.
 - On veillera à ne pas concentrer sur un seul lieu toute l'activité. L'unité et la communion entre les communautés locales de la paroisse en dépendent.

CHAPITRE 2

De la pastorale des jeunes

Quand nous parlons de la Pastorale des jeunes, il est important de savoir à quels jeunes on s'adresse, qu'ils fréquentent ou non nos paroisses.

Volontairement, nous choisissons de cibler deux tranches d'âge :

- 11-17ans
- 18-35 ans.

La première tranche d'âge est celle des jeunes scolarisés dans le secondaire (collèges et lycées). Nous en retrouvons un certain nombre dans les établissements d'Enseignement catholique, d'autres participent aux activités des aumôneries de l'Enseignement public ou sont engagés dans des services et mouvements diocésains accueillant des jeunes du secondaire.

La seconde tranche d'âge concerne le monde étudiant et le monde du travail. Certains jeunes qui fréquentent l'enseignement supérieur (universités, grandes écoles,...) sont regroupés au sein de la Mission étudiante, d'autres participent à des services, ou à la vie de mouvements et groupes diocésains correspondant à leur âge et à leur situation (jeunes au travail, en recherche d'emploi, vivant en couple ou célibataires).

Là encore, si l'on voulait être plus précis, il conviendrait de distinguer les 18-25 ans et les 25-35 ans.

Nous n'aborderons pas dans ce chapitre la tranche d'âge des enfants du primaire, ce n'est pas pour les exclure, mais parce qu'ils sont regroupés prioritairement pour la catéchèse dans les paroisses ou les écoles primaires de l'Enseignement catholique présentes sur le territoire paroissial. Un certain nombre d'enfants sont engagés dans des mouvements comme l'Action catholique des enfants, le scoutisme, le Mouvement eucharistique des jeunes...

Enfin, notre préoccupation concerne l'immense majorité des jeunes qui ne fréquentent pas plus nos paroisses que nos services, groupes ou mouvements diocésains.

Nous n'oublions pas que ces priorités pastorales pour le monde des jeunes sont avant tout missionnaires et donc tournées vers eux.

Ainsi rebondissent des questions que déjà nous nous posions dans le chapitre « Jeunes » des *Orientations pastorales pour l'avenir du Diocèse de Nice* promulguées le 15 juin 1989 "A partir

d'où et comment entrer en dialogue avec eux : le monde scolaire, le monde des loisirs, le monde de la culture, le milieu d'origine?"

1. Convictions et constats

"Diocèse 2000" doit se tourner résolument vers les jeunes et miser sur eux en tenant compte qu'ils vivent davantage sur le mode des temps forts (rassemblements, pèlerinages, J.M.J, grandes célébrations, etc.) que sur celui du rythme hebdomadaire que nous connaissons dans nos assemblées paroissiales.

De plus, ils ne sont pas habitués à la réalité territoriale qui est celle de la paroisse, en raison de leur extrême mobilité.

Cependant, cette intensité de foi qu'ils vivent au cours de leurs rencontres, de leurs activités d'aumônerie, de service, de groupe ou de mouvement, est une chance pour nos paroisses.

Leur dynamisme contribue à changer nos mentalités et à sortir de nos habitudes. Ils se révèlent à nous comme des «empêcheurs de tourner en rond»!

D'autre part, les jeunes ont besoin de repères fixes que nous pouvons leur offrir.

Aussi s'impose la nécessité de créer un espace de rencontre et de convivialité au sein de la paroisse où jeunes et aînés peuvent s'inviter mutuellement à échanger leurs expériences et leurs projets.

D'ailleurs le Concile Vatican II le rappelle avec insistance dans *le décret sur l'Apostolat des laïcs* au §12 "*Les adultes auront soin d'engager avec les jeunes des dialogues amicaux qui permettent aux uns et aux autres, en dépassant la différence d'âge, de se connaître mutuellement et de se communiquer leurs propres richesses*".

Un autre aspect est à souligner : les jeunes sont les premiers acteurs de la Pastorale des jeunes. Si le diocèse de Nice (cf *Les nouvelles religieuses* N° 25, 30 juin 1989), a fait un effort considérable en prêtres, agents pastoraux, équipements, en vue de l'évangélisation des jeunes, c'est, entre autres dans la perspective de les rendre protagonistes de cette évangélisation.

Dans le décret sur *l'Apostolat des laïcs* nous pouvons lire également "*Les jeunes doivent*

devenir les premiers apôtres des jeunes, en contact direct avec eux, exerçant l'apostolat par eux-mêmes et entre eux, compte tenu du milieu social où ils vivent". Décret sur l'apostolat des laïcs « Apostolicam actuositatem » §12

2. Priorités missionnaires

Une pastorale des jeunes suppose un travail nécessaire de communication

(voir aussi chapitre 4)

Tout ce qui se fait dans la Pastorale des jeunes doit être connu et communiqué. Il est donc indispensable qu'une bonne information circule à tous les niveaux de l'Eglise locale : paroisses, doyennés, diocèse.

Cette information doit également circuler hors Eglise, afin qu'un partenariat plus visible puisse s'établir avec tous les organismes publics au service de la jeunesse.

Premier niveau, l'Eglise locale

Propositions à l'échelle de la paroisse

On veillera à ce que soit mis en place :

- soit un petit conseil formé de jeunes actifs dans les aumôneries, services et mouvements présents sur la paroisse et porte-parole des propositions relatives à la Pastorale des jeunes (rassemblements, célébrations, soirées à thème, sacrements : baptême, confirmation,...),
- soit au sein de l'Equipe d'animation pastorale, un membre portant plus spécialement le souci d'informer la paroisse de tout ce qui est proposé, réalisé par la Pastorale des jeunes à l'échelle du territoire paroissial ou du doyenné.

Ces informations seront communiquées par les canaux traditionnels :

- annonces paroissiales,
- bulletin paroissial,
- affichage,
- intentions de prière universelle,
- site internet de la paroisse s'il existe....

Pour toutes ces informations, on soignera particulièrement le graphisme et la rédaction.

Proposition à l'échelle du doyenné

Si l'on crée un Conseil d'évangélisation, on envisagera que l'un des membres de ce conseil porte plus spécialement le suivi de la Pastorale des jeunes, ce qui s'y passe, ce qui s'y vit. Cela suppose que cette personne soit en relation avec les services, groupes et mouvements présents sur le doyenné.

Propositions à l'échelle des services, mouvements et groupes diocésains

La désignation d'un porte-parole est indispensable dans les équipes diocésaines de nos services, au sein des bureaux de nos mouvements et parmi les animateurs des groupes 18-35 ans.

A l'échelle des services, groupes et mouvements, ils seront chargés de faire circuler l'information ;

- vers les paroisses, auprès du membre de l'Equipe d'animation pastorale plus particulièrement chargé du relais avec la Pastorale des jeunes, ou du petit conseil des jeunes
- vers les doyennés, auprès d'un membre assurant le relais au sein du Conseil d'évangélisation si celui-ci est créé.

Il nous semble qu'il y a actuellement un déficit d'information.

Or tout ce qui concerne la Pastorale des jeunes concerne également la vie des paroisses.

Les jeunes font partie du Peuple de Dieu représenté localement par la paroisse.

D'autre part, cette information est à double sens. Par l'intermédiaire des porte-parole, des informations sur la vie paroissiale et celle du doyenné peuvent aussi remonter aux services, groupes et mouvements du diocèse.

Proposition à l'échelle du diocèse

La coordination diocésaine de la Pastorale des jeunes s'engage à publier un document dans lequel figureront :

- d'une part, les coordonnées et la composition du petit conseil jeunes de la paroisse ou celles du membre de l'Equipe d'animation pastorale chargé du relais avec la Pastorale des jeunes ainsi que celles du membre désigné assurant le relais dans le Conseil d'évangélisation du doyenné, s'il existe .
- d'autre part, les coordonnées de chaque porte-parole pour les services, groupes et mouvements.

Elle veillera également à la circulation des informations entre services, groupes et mouvements.

Ainsi un groupe de réflexion inter-services est à l'étude entre les aumôneries de l'Enseignement public, l'Enseignement catholique et la Mission étudiante.

Enfin, les *Nouvelles Religieuses* continueront à se faire l'écho de toutes les manifestations relatives à la Pastorale des Jeunes. La mise en route d'un site internet pour la Pastorale des jeunes respectera la diversité des projets et des

pédagogies proposés par les services, groupes et mouvements. Ce site sera régulièrement mis à jour et actualisé.

Deuxième niveau : le hors Eglise

La Pastorale des jeunes doit signaler sa présence auprès des services publics qui ont en charge le monde des jeunes.

Les porte-parole des services, groupes et mouvements auront un rôle prépondérant en ce domaine auprès d'un certain nombre de ces services.

- Direction départementale de la jeunesse et des sports
- Bureaux information jeunesse
- Service jeunes des municipalités
- Associations
- Affichages lumineux
- Médias locaux, départementaux, nationaux
-

Mais il y a des domaines dans lesquels les meilleurs agents d'information seront les jeunes eux-mêmes et l'on s'emploiera à les y aider.

- Lieux de vie : collèges, lycées, universités, entreprises.
- Pôles des loisirs et de la culture.
- Quartiers.

Une pastorale des jeunes n'est viable que dans un esprit de communion

Des passages successifs

Au cours de sa vie un jeune opère de nombreux passages ; de l'école primaire au collège, du collège au lycée classique ou professionnel, du lycée aux études supérieures ou à la vie professionnelle.

Passages également de l'enfance à la pré-adolescence, de la pré-adolescence à l'adolescence et de l'adolescence au monde des adultes.

L'Eglise accompagne tous ces passages qui ne sont pas sans conséquences sur la vie du jeune.

Afin qu'ils puissent s'effectuer correctement, il est nécessaire que nous trouvions les bonnes articulations entre paroisses, services, groupes et mouvements *"Mais, vivant selon la vérité et dans la charité, nous grandirons de toutes manières vers Celui qui est la Tête, le Christ dont le corps tout entier reçoit concorde et cohésion par toutes sortes de jointures qui le nourrissent et l'actionnent selon le rôle de chaque partie, opérant ainsi sa croissance et se construisant lui-même dans la charité"* Ephésiens 4,15-16

Un travail d'articulation

- Il est important que les enfants du C.M.2 de la paroisse aient un premier contact avec l'aumônerie du collège et que, par ailleurs, le contact ne soit pas complètement rompu entre la paroisse et les jeunes qui intègrent le collège. Cela suppose de part et d'autre une personne en charge de ce lien côté paroisse, une autre côté aumônerie qui facilitent l'articulation et permettent le passage.
Ce peut être une catéchiste paroissiale et une animatrice d'aumônerie. Il faut penser la même chose pour le passage aumônerie de collège - aumônerie de lycée, aumônerie de lycée - Mission étudiante, sans oublier l'intervention des autres services, groupes et mouvements sur les paroisses et les doyennés.
- Cette articulation entre paroisses, services, groupes et mouvements permet une mise en réseau assurant une reconnaissance réciproque qui aide à découvrir l'identité spécifique de chacun.

Une pastorale des jeunes passe par des pôles de visibilité

Des lieux

Les jeunes ont besoin de locaux spécifiques, de lieux de rencontre centraux et bien équipés.

Dans le cadre de la paroisse, on fera en sorte que l'une des communautés locales puisse jouer ce rôle de lieu d'accueil plus particulièrement ouvert aux jeunes.

De ces lieux peuvent partir des activités très diverses et ils peuvent servir aux jeunes pour y inviter et accueillir très largement d'autres jeunes. On veillera toutefois à ce que soit établie une convention d'utilisation entre la paroisse et les services, groupes et mouvements qui utilisent ces locaux.

L'équipe locale veillera à ne pas faire de ces jeunes « ses » jeunes mais à bien respecter le projet pastoral du service, du groupe ou du mouvement qu'ils représentent.

Des temps de rencontre inter-générationnels

On envisagera au moins une fois par an, une journée paroissiale des groupes, services et mouvements de jeunes actifs dans la paroisse.

On pourra étendre l'invitation à d'autres groupes de jeunes actifs sur le quartier ou sur la cité dans un esprit d'ouverture et d'accueil.

Une pastorale des jeunes se traduit nécessairement dans le langage de la liturgie

Les jeunes doivent avoir leur place comme acteurs dans les liturgies paroissiales.

Pour bien les accueillir et les intégrer, cela suppose de travailler à des célébrations de qualité, qui aient du sens, et qui soient également adaptées à eux.

Des célébrations dans lesquelles les jeunes peuvent se retrouver comme les autres fidèles (ex. Création d'un orchestre de jeunes qui pourrait animer certaines célébrations dans les communautés locales de la paroisse).

Une pastorale des jeunes ouvre à la prise de responsabilités

Il est important d'associer les jeunes 18-35 ans à la vie de la paroisse.

Les jeunes doivent à l'échelle de la paroisse trouver leur place dans les structures de réflexion et de décision. Par exemple, il nous faut chercher comment les associer au travail

d'une Equipe d'animation pastorale ou du Conseil pastoral.

Même s'il est difficile de donner la parole à des jeunes qui se situent hors du cadre de la territorialité paroissiale, l'enjeu est d'importance et il y a beaucoup à recevoir d'eux.

On veillera donc, en concertation avec les aumôneries, services, mouvements et groupes de jeunes, à ce qu'ils soient représentés dans les équipes et conseils qui organisent et animent la vie paroissiale.

Une pastorale des jeunes inclut obligatoirement la solidarité

- Une ouverture nécessaire est à pratiquer pour l'accueil des jeunes exclus (malades, handicapés, jeunes en difficultés, S.D.F,...) Il y a quelque chose à créer et à promouvoir dans la Pastorale des jeunes pour être plus solidaires et accueillir ceux qui sont encore sur « le seuil ».
- Les services qui organisent la solidarité au niveau local ou diocésain (Secours catholique, Comité catholique contre la faim et pour le développement, ...) feront appel à l'aide régulière ou ponctuelle des jeunes.

CHAPITRE 3

Du rôle et de la place des acteurs de la mission.

1. Le peuple de Dieu en mission dans les Alpes-Maritimes

La mission, qui réclame notre collaboration, a comme visée l'annonce de l'Evangile à tous.

Cela doit se marquer par la présence active des acteurs de la mission que sont les baptisés dans tous les liens humains de notre département des Alpes-Maritimes : liens familiaux, économiques, culturels, techniques, sociaux, de loisirs. Cette présence active a pour finalité que tout homme qui cherche un sens à sa vie puisse rencontrer sur sa route l'Evangile du Salut.

Il faudra sans cesse encourager les laïcs à faire partie des mouvements d'apostolat selon leur sensibilité pour relire et vérifier que leur action de baptisés dans les Alpes-Maritimes *"se situe dans l'Esprit de Dieu révélé par Jésus-Christ et qu'ainsi, ils ne forment pas une Eglise repliée sur elle-même"*. Jean Paul II, *Exhortation Apostolique « Christifideles laici »*

C'est pourquoi, les baptisés rassemblés par Jésus-Christ pour former l'Eglise des Alpes-Maritimes doivent vivre déjà pour eux-mêmes et avoir pour mission de témoigner que Dieu aime tous ceux qui vivent dans ce département, et plus particulièrement les pauvres parce que *"Dieu n'a pas voulu sauver les hommes séparément, hors de tout lien mutuel"*. Constitution dogmatique sur l'Eglise *Lumen Gentium* §9 et Lettre Pastorale de Mgr Jean Bonfils (1999-2000) §28.

Notre Eglise doit ainsi *"apparaître comme un peuple qui tire son unité de l'unité du Père et du Fils et de l'Esprit Saint"* Constitution dogmatique sur l'Eglise « *Lumen Gentium* » §4 pour que chacun de ses membres propose ce modèle d'unité dans les différentes composantes de la société.

La paroisse est un peuple organisé pour la mission

Chaque paroisse sera *"la communauté précise de fidèles qui est constituée d'une manière stable dans l'Eglise particulière et dont la charge pastorale est confiée au curé, comme à son pasteur propre, sous l'autorité de l'évêque"* Code de droit canonique 515 §1.

Il s'agit à nouveau de mieux équiper notre Eglise diocésaine pour que les paroisses, aidées par les services diocésains, soient des lieux

d'envoi en mission au milieu de nos contemporains en organisant plus efficacement les ministères et les charges qui la font vivre.

La responsabilité particulière de l'évêque, des prêtres et des diacres est au service de la mission *"prophétique, royale et sacerdotale"*, que le Peuple de Dieu est chargé de remplir. Constitution dogmatique sur l'Eglise « *Lumen Gentium* » §31

En ce sens, leur ministère n'a d'autre raison d'être que de rendre possible l'existence d'un peuple capable de répondre activement, au sein du monde, de sa foi, de son espérance et de sa charité, en discernant et encourageant les charismes de chacun.

Quelques-uns, parmi les chrétiens laïcs, sont appelés à exercer dans l'Eglise des Alpes-Maritimes, pour le compte de tous et en vertu de leur charisme, des charges particulières.

Certaines de ces charges comportent des tâches qui ont été en général, par le passé, effectuées par les prêtres, de telle sorte que l'on a pu croire qu'elles leur étaient strictement réservées.

D'autres charges correspondent à des tâches nouvelles, nées des nécessités présentes de la mission.

Les unes et les autres doivent être considérées comme une participation, selon des degrés divers, à l'exercice de la charge pastorale des prêtres.

Mais en aucun cas, il ne faudra s'installer dans l'idée que l'Eglise, et particulièrement les paroisses peuvent se passer du ministère ordonné.

Il ne s'agit pas de penser substitution des prêtres par des laïcs, mais de respecter le principe de subsidiarité.

2. La charge pastorale au service de la mission des baptisés

Le ministère reçu par l'ordination : un savoir-être

La nature du ministère reçu par ordination est sacramentelle, c'est à dire qu'elle implique une intervention du Christ qui donne des ministres à son peuple, pour qu'il se reconnaisse convoqué et rassemblé par Dieu lui-même et qu'il soit

ainsi, non pas une libre association de volontaires partageant les mêmes convictions, mais *“le Peuple que Dieu s’est acquis”* 1P 2,9

Il s’agit donc d’un ministère irremplaçable qui comporte une triple forme : évêques, prêtres, diacres.

L’évêque et le presbyterium

L’évêque doit manifester qu’il est le garant de l’unité de l’Eglise dans les Alpes-Maritimes que constitue le diocèse de Nice par une accentuation de la vie des Conseils diocésains.

En particulier, le Conseil presbytéral fera apparaître le presbyterium dans toute sa dimension de conseil de l’évêque, mais aussi le Conseil pastoral, le Conseil des affaires économiques, comme lieux de dialogue, de concertation et de vérification de la mission et de la vie de l’Eglise diocésaine.

L’évêque prendra aussi les moyens pour que les acteurs de la mission à tous niveaux soient entendus et interpellés sur leur engagement, tout en se basant sur les différentes médiations institutionnelles.

Le ministère presbytéral

Les prêtres séculiers ou religieux du diocèse de Nice constituent avec leur évêque un seul presbyterium aux fonctions diverses.

Les prêtres seront invités de plus en plus à vivre autrement leur ministère.

Ils seront beaucoup moins nombreux que dans le passé.

A vues humaines, et à partir d’estimations raisonnables, il faudra accueillir comme une indication de Dieu la nécessité pour l’Eglise des Alpes-Maritimes de s’organiser pour assurer la mission, à partir d’un nombre réduit de prêtres.

Le ministère des prêtres ne changera pas de nature.

Mais, moins défini qu’autrefois par une série de tâches qui semblaient être sa caractéristique, la demande est forte, par les prêtres eux-mêmes comme par les laïcs, de mieux définir la signification du ministère presbytéral.

Comme coopérateurs immédiats de l’évêque, c’est le propre des prêtres que d’être pasteurs.

Ils ont cette triple mission de gouverner, de sanctifier et d’enseigner la communauté chrétienne.

Les prêtres sont localement en tête pour déceler les appels à la mission, ils ouvrent le chemin dans certains milieux où la communauté chrétienne n’existe pas encore.

Ils ne doivent pas être privés de la proximité avec les personnes à cause des tâches d’organisation. En particulier, la présence des prêtres dans les structures en charge des jeunes restera une priorité.

Ils doivent pouvoir vivre un ministère fondateur de la foi et de sa croissance dans la coresponsabilité avec tous les acteurs pastoraux, comme membres d’un même corps.

Dans cette perspective, il faut redonner toute sa valeur au ministère presbytéral.

“Les prêtres rendent présent l’évêque à la communauté des fidèles et tiennent sa place dans la communauté locale”. Lettre Pastorale de Mgr Jean Bonfils (1999-2000), §29

Il ne s’agit donc pas seulement d’opérer une nouvelle répartition des tâches exigées par la diminution du nombre de prêtres, mais de favoriser l’engagement des laïcs sans rien craindre d’y perdre quelque chose de l’autorité presbytérale.

Si les prêtres ont toujours une responsabilité pastorale réelle vis à vis des laïcs, cela n’implique pas qu’ils soient présents partout et qu’ils contrôlent tout de manière possessive.

La présidence de la communauté chrétienne est constitutive du ministère ordonné, elle doit demeurer plus profonde et plus large et ne doit pas être réduite à un rôle de distributeur de sacrements.

La présidence de l’eucharistie prend alors toute sa dimension.

Ainsi, la vie dans les paroisses doit pouvoir développer une recherche dans la foi sur la complémentarité des rôles divers, non sur des rapports de pouvoir, mais pour les prêtres selon leur ministère propre reçu à l’ordination, et pour les laïcs selon leurs charismes qui ont leur fondement dans le baptême et la confirmation et qui doivent contribuer à l’édification de l’Eglise.

Enfin quelques points d’attention :

- Les prêtres âgés sont conduits à vivre des changements qui bouleversent les représentations courantes de leur ministère. Si leur identité sacramentelle n’est pas modifiée, le rôle visible qu’ils sont appelés à exercer se trouve quelquefois brouillé à leurs propres yeux comme aux yeux de la plupart des gens. Ces prêtres doivent pouvoir compter sur la compréhension et l’aide fraternelle des membres des communautés chrétiennes. Le nombre grandissant de prêtres retraités permet à l’Eglise diocésaine de bénéficier de

leur longue expérience presbytérale et de leurs conseils sages et avisés.
Leur disponibilité sera une aide précieuse pour la vie pastorale et pour les prêtres en pleine activité.

- Les jeunes prêtres auront à être soutenus, particulièrement dans les premières années de leur ministère, non seulement par les communautés dans lesquelles ils sont envoyés, mais aussi par l'instance épiscopale qui prendra les moyens d'aider à une véritable structuration spirituelle, et prendra en compte les répercussions inévitables du ministère sur le célibat, la vie psychoaffective, la vie matérielle.

Les diacres permanents

Dans notre diocèse se développe le diaconat comme ministère permanent. Il reste encore mal perçu par les chrétiens et il demande à être redécouvert. On ne voit que peu à peu quelle place concrète il est appelé à tenir aujourd'hui.

Le diaconat doit chercher à se définir sans se figer, sans se dénaturer non plus : le diacre est un ministre ordonné et non un « super laïc », ni un « sous-prêtre ».

Il n'est chargé, ni de suppléer au petit nombre de prêtres, ni de remplacer les laïcs dans leur mission de baptisés au cœur du monde.

Les diacres signifient *« le triple service de la Parole, de la liturgie et de la charité »*. Constitution dogmatique « *Lumen Gentium* » §29

Comme tous les baptisés, ils assument leurs charges familiales et leur activité professionnelle dans l'Esprit de Dieu, mais comme diacres, ils sont chargés de rappeler à la communauté chrétienne que le service des pauvres et des exclus est prioritaire, et ils aident les chrétiens à faire de leur baptême un véritable service des autres.

Les offices ecclésiaux constitués de manière stable et les autres services faisant l'objet d'une lettre de mission

Dans le diocèse de Nice, pour le moment, seuls deux services ecclésiaux sont constitués de manière stable.

Ils sont structurés grâce à des laïcs, hommes ou femmes, qui reçoivent une charge particulière, un « office d'Eglise », comme catéchistes relais, ou accompagnateurs des familles en deuil.

La constitution des nouvelles paroisses entraîne la nécessité de créer de nouveaux « Offices ».

En effet, par souci de proximité, l'Equipe du relais local de la paroisse sera constituée et prendra en charge la vie des communautés locales composant la paroisse, en lien avec le curé.

L'objectif est de rendre visible l'Eglise, même là où les chrétiens sont peu nombreux.

Le responsable de chaque Equipe du relais local de la paroisse fera partie intégrante de l'Equipe d'animation pastorale.

Les différents responsables ayant reçu un Office particulier participeront non seulement à leur propre service diocésain mais aussi aux différents Conseils pastoraux des paroisses pour garder un lien organique entre les différents aspects de la mission.

Par ailleurs, des personnes ont reçu une lettre de mission, comme les responsables d'aumônerie de l'Enseignement public, de l'Enseignement catholique, de l'aumônerie des prisons, de l'aumônerie des hôpitaux et divers services.

Cette lettre de mission conférée par l'évêque ou le curé précise le rôle de la personne « envoyée », ses collaborateurs, son ou ses responsables, à qui et comment elle doit rendre compte, pour combien de temps la mission est confiée.

Le statut de ces personnes ayant reçu une lettre de mission sera précisé ultérieurement.

Ces charges particulières, ou offices d'Eglise, doivent être considérés comme une participation à des degrés divers à l'exercice de la charge pastorale des prêtres.

En ce qui concerne les services diocésains, un prêtre pourra être délégué par l'évêque pour garantir l'appartenance ecclésiale de ce service.

Le travail pastoral entre évêque, prêtres, diacres et laïcs : un savoir-faire synodal

Le travail pastoral restera toujours un art difficile qui ne se transmet pas par un savoir théorique.

Si les paroisses sont remodelées, ce n'est pas pour le plaisir de changer, mais pour que chacun puisse mieux prendre sa part dans la mission de l'Eglise.

L'Eglise est communion, chaque membre doit y avoir sa place dans une fonction reçue et définie.

Pour ne pas rester dans l'arbitraire des décisions ou des flous pastoraux, le Conseil pastoral de la

paroisse et le Conseil économique sont les lieux prioritaires de vérification de la mission engagée. L'Equipe d'animation pastorale comprenant le curé, les autres prêtres et diacres, les responsables des relais locaux est un lieu d'exercice réel de la coresponsabilité pour annoncer la Bonne Nouvelle.

Cette coresponsabilité tient compte des ministères, des dons et des charismes de chacun, mais aussi des besoins de la communauté paroissiale.

Elle doit se vivre en développant la subsidiarité. La coresponsabilité n'évitera pas les conflits, mais permettra de les gérer en faisant jouer les différentes médiations.

Il convient que chacun respecte les limites de son engagement et qu'une saine coordination s'organise dans un esprit de service. Il faut donc bien définir les missions et le rôle de chacun pour éviter la confusion.

Les réunions de travail seront bien structurées avec des ordres du jour précis, des comptes rendus bien rédigés et envoyés aux participants. On évitera ainsi de faire de la mission une affaire personnelle subjective et affective, propice à des jeux de pouvoir.

Il s'agira d'acquérir un savoir-faire synodal permanent à tous les niveaux dans la vie de l'Eglise des Alpes Maritimes.

Enfin, tous les acteurs de la mission prendront les moyens d'une véritable vie spirituelle personnelle.

3. Les religieuses et religieux dans la vie de la paroisse

Une présence qui interroge

Certaines paroisses sont marquées par la présence de communautés religieuses féminines ou masculines.

Parce que *«la communauté religieuse n'est pas un simple rassemblement de chrétiens en recherche de leur perfection personnelle»* Documentation Catholique n° 2093 *« La vie fraternelle en communauté »*, elle doit être source d'interrogation pour le peuple chrétien, non comme un élément étranger à la vie de la paroisse, mais comme un signe que tous sont invités à vivre une forme de pauvreté, de chasteté, d'obéissance et de vie fraternelle.

Les communautés religieuses doivent être un lieu complémentaire à la paroisse où les chrétiens et non-chrétiens peuvent constater une véritable vie de prière et de fraternité.

Elles permettront à chacun de rencontrer une sœur ou un frère en humanité qui partagent les espérances et les peines de chacun.

Selon son charisme, la communauté religieuse ne se voudra pas à part de la paroisse, ou en concurrence avec elle, mais elle développera particulièrement une fonction missionnaire.

Une spécificité spirituelle qui nourrit

Les communautés religieuses apporteront à la communauté des hommes et des femmes formant la paroisse leur spécificité spirituelle.

Elles pourront, en lien avec les projets pastoraux locaux, faire profiter à tous de leur expérience spirituelle, en faisant des propositions qui correspondent à leur charisme et à leur tradition.

Cela sera vécu par les paroisses comme un apport transversal essentiel de structuration spirituelle qu'elles ne peuvent totalement assurer.

4. Les vocations : de l'accueil à la proposition

Il n'y a plus de vocations !

Si l'évolution actuelle de l'Eglise des Alpes-Maritimes comporte bien des motifs d'espérance, un problème se pose aujourd'hui dans notre Eglise diocésaine, concernant les vocations.

Les prêtres séculiers décroissent constamment en nombre.

Nous savons que les Offices d'Eglise confiés à des laïcs ne sont pas du même ordre que le ministère presbytéral. Là où le prêtre disparaît, les laïcs – de leur propre aveu – s'essouffent rapidement.

Il est vrai qu'une crise de toutes les vocations habite notre société.

Les jeunes vivent au sein d'une culture hostile à la vocation. Pas mal de jeunes qui veulent poursuivre un idéal, bâtir un monde meilleur, en arrivent à devoir se ranger dans le fonctionnement de la société, faute d'échos positifs et de propositions concrètes.

Un nouveau climat à créer

La vocation ne concerne pas d'abord ce que les jeunes feront, mais ce qu'ils seront demain.

L'Eglise des Alpes-Maritimes doit être le relais de Dieu qui ne cesse d'appeler au milieu des turbulences de notre monde.

Il ne faut pas se focaliser sur tel milieu supposé être plus réceptif à de tels appels. Dieu nous demande d'appeler de façon toujours plus large et toujours renouvelée.

Il s'agit de quitter une certaine timidité, la crainte de ne pas respecter suffisamment la liberté de l'appelé.

Considérons qu'appeler quelqu'un peut signifier aussi le libérer, l'aider à trouver le ressort voulu pour réaliser les aspirations et potentialités qu'il porte déjà en lui.

En définissant les objectifs d'une année pastorale, chaque paroisse, aumônerie, mouvement de jeunes mettra en œuvre une véritable pastorale des vocations, sans oublier que Dieu appelle à n'importe quel âge. Cette

pastorale est à la fois personnelle et communautaire.

Le Service diocésain des vocations aidera à sa mise en œuvre.

L'enjeu pour l'Eglise des Alpes-Maritimes

Avoir des prêtres diocésains dans les Alpes-Maritimes, ce sera avoir des hommes qui ont partie liée avec ce diocèse et ce département.

Il s'agira d'appeler pour un peuple concret et de montrer que notre Eglise locale est fière de servir Dieu et les hommes et qu'Elle a besoin de pasteurs porteurs de la mémoire diocésaine qui entraînent ce peuple à la suite de Jésus-Christ.

CHAPITRE 4

De la communication

La mise en place de “**Diocèse 2000**” nécessite un très grand effort de communication interne. Cet effort a déjà été amorcé durant toute la période de réflexion et de préparation. Il doit être particulièrement poursuivi maintenant que nous sommes arrivés au stade de la réalisation.

Une partie importante de la communication concernant la mise en place et le suivi des décisions de “**Diocèse 2000**” sera réalisée au niveau du diocèse au travers de sa communication externe (journaux, TV, radio, internet,...) mais aussi et surtout par l'utilisation du support essentiel que constituent les « *Nouvelles Religieuses* ».

Notre premier effort au niveau du diocèse et des paroisses consistera à aider les chrétiens à comprendre que ce qui est premier dans notre démarche, ce ne sont pas les structures mais l'évangélisation et que la communication en est l'outil essentiel.

“L'Eglise a été fondée par le Christ Notre-Seigneur pour apporter le salut à tous les hommes : elle se sent donc poussée par l'obligation de prêcher l'Evangile. Aussi bien l'Eglise catholique estime-t-elle qu'il est de son devoir, d'une part, d'employer aussi les instruments de communication sociale pour annoncer le message du salut et, d'autre part, d'enseigner aux hommes le bon usage de ces moyens”. Décret sur les moyens de communication sociale «Inter Mirifica» §3

En effet, si nous voulons poursuivre et développer notre tâche d'évangélisation, il nous faut communiquer, non pas seulement en interne, avec les chrétiens pratiquants, mais en externe avec les personnes que nous côtoyons tous les jours, nous ouvrir aux personnes « en marge », contacter ceux qui sont « au seuil ».

- Il est nécessaire de clarifier et simplifier le message de l'Eglise pour ceux et celles qui ne la fréquentent pas habituellement. Un effort d'adaptation sera primordial tout en évitant de dénaturer le sens du message évangélique.
- Il est aussi indispensable de rendre l'Eglise visible par ses activités de partage et caritatives, ses célébrations et son enseignement.

Pour cela, il nous faut utiliser les médias afin de diffuser autour de nous les temps forts de la vie chrétienne et la nouvelle façon de vivre en Eglise.

1. La communication interne à la paroisse

Il sera essentiel de créer un lien entre les différentes communautés locales afin que puisse se vivre à tous les niveaux une véritable appartenance à une même communauté de chrétiens élargie aux dimensions de la paroisse.

La communication interne sera donc un vecteur essentiel de cette nouvelle dimension de la vie en Eglise.

- Cet effort de communication interne ne concernera pas uniquement les communautés locales mais aussi la structure de fonctionnement de la paroisse au travers des Conseils pastoral et économique, des services et des mouvements.
- Au niveau des Conseils par exemple, il est indispensable de faire remonter les prises de position de l'Eglise afin de vérifier si tous leurs membres sont bien en communion avec celles-ci.
- Au niveau des Mouvements et des autres composantes de la vie ecclésiale, il sera aussi nécessaire d'instaurer une réelle communication afin que ceux-ci puissent vivre leur mission spécifique tout en restant intégrés à la paroisse.

Le document de présentation de la paroisse

Un document écrit sur la présentation de la paroisse est à ce titre indispensable.

- Ce document à entrées multiples reprendra l'organisation de la paroisse, un annuaire et un calendrier annuel des diverses activités et célébrations importantes, les informations concernant les horaires des offices, ainsi que celles sur les groupes et services de la communauté.

- Il devra être utilement complété par un chapitre de sensibilisation sur la proposition des différents sacrements. Ceci permettra aux chrétiens « du seuil » se présentant pour une demande de sacrement ou pour l'organisation de funérailles d'être informés.

L'affichage des informations

Afin que certaines de ces informations soient accessibles aux passants, un affichage externe aux lieux de culte ou autres locaux est nécessaire, particulièrement pour ceux dont on ne pourra assurer une ouverture quotidienne.

- Cet affichage devra être soigné et attractif et surtout maintenu à jour.

Un affichage interne mettra à la disposition des membres de la communauté des informations déjà diffusées dans le document de présentation de la paroisse mais aussi des informations plus ponctuelles.

- Il pourrait être complété du feuillet paroissial, voire de pages des « *Nouvelles Religieuses* ».

Le feuillet paroissial hebdomadaire rénové

Dans la majeure partie des communautés paroissiales existe un feuillet paroissial diffusé lors des célébrations dominicales.

- Ces feuillets, actuellement différents dans chaque communauté, seront transformés en un seul feuillet commun à la paroisse.
- Cette transformation permettra de passer du principe du feuillet comportant les textes de la liturgie de la Parole, les annonces et les références des chants, à une forme plus étoffée intégrant par exemple les informations des Conseils paroissiaux tout en conservant si nécessaire une page additionnelle pour chaque communauté locale.
- Suivant un rythme à définir (mensuel ou tous les deux mois) ce feuillet pourrait être complété d'une communication plus importante sur des sujets généraux, une présentation des documents officiels de l'Eglise ou d'un travail d'information spécifique (ex : présence et mission des laïcs aux funérailles).
- Au niveau du doyenné, il sera nécessaire d'étudier comment utiliser ce feuillet pour favoriser le sentiment d'appartenance à un même ensemble.

2. La communication externe à la paroisse

Pour satisfaire en particulier à la mission d'évangélisation et être présentes et visibles dans la vie de la cité sous les traits d'une Eglise vivante, créative et ouverte à tous, nos paroisses doivent aussi communiquer avec l'extérieur.

Formes de communication

- Cette communication externe peut prendre différentes formes : liens avec la presse, les mairies, les syndicats d'initiative, l'action auprès des commerçants.
- Elle peut aussi être plus innovante en utilisant de nouveaux lieux de propositions de la Bonne Nouvelle telles que les repas grand public autour d'un thème, les cafés philosophiques, un « point catho » fixe (type pub) ou itinérant et tout ce qui peut améliorer, faciliter et susciter la communication avec les non-pratiquants.

La communication par l'engagement dans le monde

- La communication externe doit aussi être réalisée par l'engagement des chrétiens dans le monde où ils vivent. Pour ce faire, la paroisse veillera à ce que des membres de la communauté s'engagent dans le monde associatif.
- Il est indispensable que la paroisse participe à la vie de la cité en soutenant des laïcs engagés dans les comités et associations de quartier, qu'elle encourage ses membres à s'investir dans les associations sportives et culturelles et qu'elles tissent des liens avec celles-ci.
- Cette présence dans le monde doit être reconnue comme une mission d'ouverture aux autres.

La communication et l'événementiel

- La paroisse veillera tout particulièrement à être attentive aux rassemblements importants. C'est à travers ces manifestations qu'elle pourra aussi assurer sa visibilité, montrer sa vitalité et sa force de mobilisation.
- Ces grands rassemblements auxquels participent des pratiquants occasionnels sont des opportunités pour faire passer le message évangélique et accueillir. Le récepteur est libre d'accepter mais

l'émetteur doit être présent, chaleureux, et savoir s'adapter à ces récepteurs particuliers.
C'est là aussi que se joue notre mission d'évangélisation.

3. Les modes de communication

Durant toutes les réunions de préparation de "**Diocèse 2000**", la nécessité d'un effort sur la communication a été affirmée.

- Il est important qu'un travail d'information et de formation « grand public » soit réalisé avec les moyens médiatiques appropriés.
- Ces moyens seront les supports traditionnels et les nouveaux médias, sans privilégier systématiquement un support et sans oublier pour autant la communication directe de personne à personne.
- Plusieurs demandes font état de l'utilisation d'internet comme moyen de communication entre paroisse(s), services et mouvements. Si l'utilisation d'un tel support est devenue une réalité incontournable et présente bien des avantages en terme d'immédiateté, il faudra cependant veiller à respecter une certaine cohérence et se diriger vers une réalisation de type « site commun » sous la supervision d'un coordinateur.
- La communication prendra aussi un tout nouveau visage lorsque les efforts entrepris pour la création d'une radio diocésaine seront couronnés de succès. Il faudra alors que chaque paroisse veuille à utiliser au mieux ce nouvel outil.

4. Les acteurs de la communication.

Face à cette nécessité de communiquer et à son importance, il est essentiel de revoir dans

chaque paroisse comment est abordé ce problème.

La communication, un devoir de chacun

Chaque chrétien doit communiquer avec les autres (on n'est pas chrétien tout seul), dialoguer non seulement avec les membres de la communauté, mais aussi témoigner de sa foi à l'extérieur de celle-ci.

Cela fait partie intégrante de sa mission de baptisé.

La communication, un travail d'équipe

En ce qui concerne la communication à l'échelon de la paroisse elle-même, il est essentiel de la confier à une équipe composée de personnes aux capacités reconnues dans ce domaine.

- Cette équipe prendra en charge la transmission des informations tant en interne, entre les communautés locales, que vers l'extérieur.
- Elle sera animée par une personne formée qui assurera le lien avec les médias, le diocèse et les équipes du doyenné (journal paroissial, affichage, radio diocésaine...).
- Dans tous les cas, l'équipe en charge de la communication veillera à ne pas réaliser la diffusion de l'information au travers des institutions civiles (mairie) comme cela est parfois le fait dans les petites communes.
- Afin de permettre cette réalisation, un effort tout particulier de formation des laïcs en charge de cette mission sera entrepris avec les services diocésains.

CHAPITRE 5

De la vie matérielle des paroisses

L'Eglise qui est dans les Alpes-Maritimes doit avoir les moyens de servir sa mission dans le monde et chaque catholique doit se sentir responsable de la vie matérielle de sa communauté paroissiale et diocésaine.

Quelques principes généraux sont énumérés dans ce chapitre.

On tiendra compte en particulier :

- De la parution prochaine :
 - d'un nouveau règlement financier diocésain,
 - d'un statut de l'Econome paroissial,
 - d'un statut du Conseil économique paroissial.
- Des besoins grandissants de la mission; il convient d'entreprendre des efforts pour la collecte des dons et rechercher des ressources nouvelles.
- De la mise en application des nouvelles structures paroissiales : elles risquent d'entraîner des perturbations dans le système financier du diocèse et des paroisses. Une diminution importante des recettes pourrait avoir de graves conséquences sur l'équilibre du budget diocésain. Pendant cette période de transition, une prise de conscience générale, une attention vigilante sont demandées à tous les acteurs de la pastorale ainsi qu'aux fidèles.

1. Principes généraux

Finalité des biens temporels de l'Eglise

canon 1254 § 2

- Pour l'annonce de l'Evangile et l'organisation du culte.
- Pour procurer la subsistance des évêques, des prêtres et des laïcs salariés au service de la mission.
- Pour accomplir les œuvres d'apostolat et de charité, surtout envers les pauvres.

Partage et solidarité

"Notre participation aux collectes de l'Eglise est une autre forme de partage, essentielle, souvent méconnue."

"Combien parmi nous se considèrent tenus en conscience de donner à l'Eglise les moyens de son apostolat (denier de l'Eglise) par une contribution substantielle en proportion de leurs biens?"

"L'Eglise de France vit intégralement de la générosité de ses fidèles et de nombreux diocèses se trouvent, financièrement, dans une situation très précaire."

"Et que dire des Eglises des pays pauvres qui ne sauraient subsister sans la solidarité de l'Eglise universelle ?"

"Aujourd'hui, jusqu'où va le partage entre les différentes Eglises dans le monde ... entre les diocèses dans notre pays ... entre les paroisses, les communautés, les mouvements et les services d'Eglise dans notre diocèse?"

Extraits du texte de la Commission sociale des évêques de France et du Conseil national de la solidarité "Le Jubilé et l'argent", Pentecôte 2000

"Mais je voudrais surtout attirer l'attention sur la solidarité entre paroisses et entre les paroisses et le diocèse."

"Quand de nouvelles paroisses seront constituées, les anciennes devront mettre en commun tous leurs biens mobiliers et immobiliers et toutes leurs ressources, à l'exemple de la première communauté chrétienne."

Extraits de la lettre pastorale de Mgr Jean BONFILS, Pentecôte 2000

2. Conseil économique - économe paroissial – nouveau règlement financier diocésain

"Chaque nouvelle paroisse aura son Conseil économique au sein duquel sera choisi un économe¹ nommé par l'évêque..."

Tout cela sera codifié dans un nouveau règlement financier diocésain qu'une commission nommée par l'évêque va prochainement élaborer"

Extraits de la lettre pastorale de Mgr Jean BONFILS Pentecôte 2000

Conseil économique

Des laïcs compétents

Les laïcs *“vraiment compétents dans les affaires économiques comme en droit civil et remarquables par leur probité...”* canon 492, sont invités à s'impliquer davantage dans la gestion administrative et financière de leur paroisse.

Oser parler

Dans les Conseils économiques, on abordera toutes les questions matérielles de la paroisse et l'on débattrà des choix financiers.

Dans une totale transparence, on aura le souci, chaque année, de rendre compte de la situation financière aux fidèles pratiquants et aux gens de l'extérieur.

Relais local du Conseil économique

Afin d'éviter de démobiler les personnes qui aujourd'hui sont investies dans les anciennes paroisses, on établira un lien du Conseil économique dans toutes les communautés locales.

Gestion immobilière

Une saine gestion des biens immobiliers, un regroupement de certaines activités, une rationalisation de l'utilisation de ces biens sera effectuée, au plan diocésain, comme au plan paroissial, afin de réaliser des économies financières indispensables.

L'économe paroissial

Le droit du curé étant sauvegardé, l'économe paroissial sera l'interlocuteur privilégié de l'économe diocésain et du service diocésain des affaires économiques.

Nouveau règlement financier diocésain

Un nouveau règlement financier diocésain, actuellement en cours d'élaboration, permettra d'adapter les nouvelles structures diocésaines aux contraintes économiques du diocèse.

Ce nouveau règlement financier aura, entre autres buts, tant au niveau diocésain qu'au niveau des paroisses, d'établir une péréquation des ressources financières entre les communautés aisées et les communautés plus pauvres.

Le système de participation des paroisses au budget diocésain sera révisé en tenant compte de la situation des églises, presbytères et autres

immeubles appartenant soit à l'Association diocésaine soit aux collectivités territoriales ou à des associations “ loi 1901 ”.

3. Bénévolat

Nécessité du bénévolat

Pour assurer sa mission d'évangélisation, l'Eglise diocésaine bénéficie du concours de très nombreuses personnes bénévoles qui en prenant sur leur temps libre, après avoir accompli leurs tâches familiales et professionnelles, portent témoignage de la gratuité de l'Amour du Christ pour tous les hommes.

Formation

Les paroisses, mouvements et services veilleront à la formation spirituelle, ecclésiale et pastorale des personnes bénévoles avec lesquelles ils agissent.

4. Personnels laïcs rémunérés par l'Eglise

Nécessité

Pour répondre à certaines urgences (pastorales ou matérielles) de sa mission, l'Eglise diocésaine compte également sur le concours de personnels laïcs rémunérés.

Embauche dans les paroisses

Avant toute embauche ou création de poste salarié, le curé et son Conseil économique:

- solliciteront l'accord de l'économe diocésain,
- définiront exactement le profil et les exigences du poste à pourvoir.

Avenir des salariés

L'avenir professionnel des personnes employées par l'Eglise ou par des associations “ loi 1901 ” doit être étudié sérieusement pour éviter, un jour, d'être dans l'obligation d'effectuer des licenciements.

Formation

Les paroisses, mouvements et services veilleront à la formation spirituelle, ecclésiale et pastorale des personnes salariées avec lesquelles ils agissent.

5. Ressources financières – Appels à la solidarité.

Le denier de l'Eglise

C'est une des principales ressources de l'Eglise. Il convient d'innover, de repenser l'appel qui est adressé aux habitants du quartier ou de la commune.

Appels à la solidarité

Dans la mesure du possible (mais certains appels sont mondiaux ou nationaux), on s'efforcera de mieux répartir sur l'année les appels à la solidarité : quêtes de carême et denier de l'Eglise concomitants, nouvelles églises, coopération missionnaire, etc....

Meilleure gestion financière

Dans un souci de meilleure gestion financière et d'économies:

- on s'efforcera de créer au niveau diocésain, des coopératives d'achat pour certains matériels (informatique, fournitures de papeterie, etc...),
- on tendra, avec l'aide du doyenné, à une unification des honoraires proposés à l'occasion des célébrations.

Constructions nouvelles à prévoir

Le département des Alpes-Maritimes est en pleine expansion démographique.

Il faudra établir des prévisions pour acquérir des terrains nécessaires à la construction de nouveaux centres paroissiaux.

Pour constituer ces réserves foncières, on fera appel aux legs et aux dons.

6. Budgets de la paroisse et des communautés locales

On regroupera les structures de gestion (centralisation de la comptabilité) tout en réservant des budgets spécifiques à chaque lieu de culte.

Pour les besoins de l'évangélisation, les Conseils paroissiaux économiques veilleront à établir les budgets en tenant compte des besoins des communautés locales de la paroisse.

7. Les maisons d'accueil dans le diocèse

Des maisons, propriétés du diocèse, d'instituts religieux ou d'associations " loi 1901 " accueillent pour l'organisation d'activités pastorales ou spirituelles des jeunes et des moins jeunes. Il sera établi entre elles une juste coordination.

8. Les associations « loi 1901 » proches du diocèse

Pour les besoins de sa mission et pour compléter l'Association diocésaine, des associations (loi 1901) ont été créées avec le temps.

Les administrateurs de ces associations doivent se souvenir qu'ils gèrent, selon le droit civil, des biens temporels d'Eglise.

Par conséquent ils doivent:

- tenir compte également de la législation canonique en matière d'administration des biens (*canons 1279 et suivants*).
- rendre compte, chaque année, à l'Econome diocésain de la situation financière (*canon 1287 §1*).
- veiller à ce que les biens confiés ne soient pas détournés de leur usage ecclésial (*canon 1284 § 1 et 2*).

¹ dans sa lettre, Mgr Bonfils parle de " **trésorier paroissial** ". Pour éviter des confusions le mot " **d'économe** " a été préféré et retenu.

CHAPITRE 6

De la formation

Le visage de la paroisse vient d'être présenté et son organisation définie. Ce sont, bien sûr, les femmes et les hommes de ces communautés paroissiales, ces témoins de la communion ecclésiale, qui sont premiers : leur place, leur rôle ont été précisés. Il faut leur proposer tout ce qui leur permet de vivre pleinement leur vocation de baptisés : la formation en est un élément essentiel.

1. Les destinataires de ces formations

Pour tous les baptisés

Tout baptisé, à tout moment de son chemin de foi, doit pouvoir recevoir les formations qui lui permettront de grandir dans la foi et d'en rendre compte *"Soyez toujours prêts à justifier votre espérance devant ceux qui vous en demandent compte" 1P 3, 15.*

L'Eglise diocésaine répond à ces demandes diverses et exigeantes de formation de façon adaptée. On pourra alors s'appuyer sur les services diocésains compétents.

La catéchèse

Elle initie à la vie chrétienne en s'appuyant sur la Parole de Dieu, en vivant des sacrements et de la prière, en invitant au témoignage dans la vie.

Elle sera assurée pour tout âge de la vie:

- la catéchèse des enfants est vécue dans chaque communauté,
- la catéchèse des jeunes est proposée dans le cadre des aumôneries de l'Enseignement public (A.E.P) ou des établissements d'Enseignement catholique,
- la catéchèse des adultes est assurée localement à la demande.

Les formations fondamentales

Permanent et continues, elles sont proposées dans tous les domaines qui structurent la foi.

- L'étude de la Bible, centrée sur la Parole lue en Eglise, conduit à mettre ses pas dans ceux du Christ.
- La théologie dogmatique, discipline vivante, ouvre à l'intelligence de la foi ; dans chacun des domaines abordés et à chaque époque,

elle tend à rejoindre les hommes dans leur recherche de Dieu.

- La théologie morale permet d'ajuster librement ses comportements individuels et communautaires à sa foi.
- L'histoire de l'Eglise invite à découvrir les hommes et les événements qui ont façonné l'Eglise d'hier et d'aujourd'hui.
- L'œcuménisme provoque la réflexion des chrétiens sur la communion dans le respect des diversités.

Ces formations sont assurées avec des objectifs différents et à des niveaux divers par les paroisses, le service de la formation des laïcs, l'Institut Supérieur de Théologie.

Les formations de culture religieuse

- L'art sacré permet de découvrir les racines chrétiennes et de voir comment chaque génération s'est appropriée le message chrétien dans l'expression artistique.
- L'histoire des religions invite à entrer dans la compréhension de la démarche religieuse et ouvre ainsi au dialogue inter-religieux.

Les formations spirituelles

- La multiplicité des traditions spirituelles permet à chacun de donner une structuration spirituelle à sa vie.
- La formation spirituelle sera proposée en coordination avec les membres des familles traditionnelles, mais aussi avec les nouveaux courants spirituels ou groupes de prière pour en assurer une large présentation.

Pour les responsables qui ont reçu une mission

L'Eglise diocésaine confie des missions, elle donne en même temps la possibilité d'une formation appropriée.

En effet, ces missions requièrent une formation initiale, continue et permanente.

Au service des personnes qui ont reçu mission paroissiale ou diocésaine, un plan de formation individualisé sera établi avec les responsables.

La définition de la mission précisera les domaines indispensables à la réalisation de celle-ci.

La personne ayant reçu mission pourra participer à l'établissement de son plan de formation.

Pour les laïcs qui ont reçus une lettre de mission

Il s'agit principalement des catéchistes, des responsables d'aumônerie de l'Enseignement public, des animateurs en pastorale de l'Enseignement catholique, des membres des équipes de funérailles, des membres des Equipes d'animation pastorale, des membres des Conseils pastoraux, des membres des Conseils économiques, des membres des Equipes de relais locaux des paroisses, des responsables de Services etc.

- Formations fondamentales, dogmatiques et doctrinales :
 - Formations fondamentales
 - Formation à l'ecclésiologie : des connaissances dogmatiques et une réflexion théologique sur la nature de l'Eglise contribueront notamment à éclairer les changements de mentalité qui seront à opérer dans la période de mise en place de "**Diocèse 2000**"
- Formations spécifiques correspondant à l'engagement des personnes proposées et assurées par les services diocésains concernés, et formations techniques (techniques de communication, gestion et animation de groupes, travail d'équipe).
- Formations humaines :
 - formation spirituelle, on sera particulièrement attentif à ce que les responsables, prêtres, diacres et laïcs aient une formation spirituelle adaptée à leur ministère ou fonction,
 - écoute et accompagnement.
- Complément essentiel des formations, un accompagnement, tout au long de la mission, sera à prévoir.
- On offrira la possibilité d'évaluer, avec un « référent » diocésain, si la formation correspond aux besoins.

Afin d'ouvrir à une réelle communion ecclésiale, on veillera à former ensemble, pour les formations non spécifiques, les personnes envoyées en mission.

- Pour les laïcs ayant une mission confiée, la formation sera, autant que possible, préalable à la mission. Si cela ne peut être réalisé, on veillera à la proposer au plus tôt.

Pour les ministres ordonnés

- Les **prêtres** : la formation permanente des prêtres est une priorité.
 - Pour accompagner les transformations qu'occasionne la mise en place de "**Diocèse 2000**", l'accent sera mis sur la formation des curés des paroisses, premiers acteurs de la communion ecclésiale.
 - Tous les prêtres sont appelés à travailler en équipe : des formations au travail d'équipe entre prêtres et laïcs sont donc à proposer.
- Les **diacres** : la formation permanente des diacres articulera les formations ouvertes à tous les laïcs engagés ou envoyés en mission, et tiendra compte de la spécificité du ministère diaconal.

2. Les formateurs

- Dans chaque service diocésain, des personnes compétentes et habilitées assurent les formations spécifiques. On s'adressera à ces services.
- Un inventaire des formateurs potentiels sera à établir et à actualiser régulièrement.
- Un plan de formation de formateurs sera élaboré.
- La formation des formateurs, selon les spécialités, sera assurée aux plans diocésain, régional ou national.
- On fera aussi appel aux religieux et religieuses qui, selon la spiritualité de leur institut, apporteront une aide importante dans le domaine de la formation.

3. Les moyens.

Les structures

- La Coordination diocésaine de la formation :
 - harmonisera les propositions des services après inventaire des formations existantes,
 - définira les priorités en matière de formation et établira un plan de formation diocésain,
 - pourra aider, après discernement, à l'orientation des personnes vers les formations les plus adaptées.

- Le Service de la communication, avec les moyens actuels adaptés, informera de toutes les possibilités de formation.
- Chaque communauté locale s'informerait de ce qui existe dans le domaine de la formation et le fera connaître par affichage et autres moyens *ad hoc*.

Les modalités

- Autant que possible, les lieux de formation seront proches des lieux de vie et d'engagement des personnes qui se forment :
 - on prendra en compte la diversité des situations liées aux lieux (villes côtières, moyen ou haut-pays),
 - on regroupera au niveau du doyenné les formations générales qui concernent les acteurs des missions locales.
- Le caractère de certaines formations nécessitera le rassemblement des participants dans un lieu central diocésain.
- Afin de s'adapter à la diversité des publics concernés, on pensera à proposer des formations selon des horaires et des rythmes différents: en soirée, en journées de semaine, en journées de fin de semaine, sous forme de sessions, ou d'université d'été.

4. La formation au service de la mission

Toute personne est en droit de trouver auprès de l'Eglise catholique, c'est à dire auprès des membres du Peuple de Dieu, les éléments de réponse à sa quête spirituelle et aux questions qu'elle se pose sur les choses de la foi, sur la

Bible, sur l'histoire de l'Eglise, sur les relations de l'Eglise catholique avec les autres religions chrétiennes ou non chrétiennes, sur les positions du magistère face aux questions de notre temps.

Entendre cette demande et répondre à cette attente, en proposant la découverte de l'Evangile et de la vie évangélique, est une priorité de l'Eglise diocésaine.

Chaque baptisé, correctement formé, pourra à son niveau participer à cette réponse.

- Des formations « grand public », utilisant un vocabulaire actuel et des moyens adaptés à notre époque et aux personnes, sont à promouvoir au plan paroissial (pour satisfaire à la nécessité de proximité) ou diocésain (pour permettre des rencontres plus ouvertes à tous). On pourra s'appuyer sur la plupart des services diocésains qui proposent chaque année des formations en direction d'un public large.
- L'accent sera mis sur une information utilisant des moyens médiatiques appropriés qui seront à adapter régulièrement.
- Des formations proches de la vie de notre société, sur le thème du mal, de la morale, de la politique, de la justice, de la solidarité, de la violence... permettront d'enrichir la question du sens, et d'être ainsi mieux présent aux réalités sociales, économiques, politiques et humaines.
- Dans un département où l'art, la culture, les sciences et le tourisme sont des réalités très vivantes, on veillera à centrer certaines formations sur la culture religieuse et l'art sacré qui seront des portes d'entrée privilégiées pour l'évangélisation.

Annexes

Les annexes suivantes sont encore en préparation :

- Statuts du Conseil économique paroissial.
- Statuts de l'économe paroissial.
- Statuts des animateurs laïcs en pastorale.

Note :

Pour ce qui concerne la Conseil économique paroissial on se conformera provisoirement au statut promulgué en 1987 par Mgr. François Saint Macary, alors évêque de Nice (*Nouvelles religieuses*, 9 janvier 1987, P 1-15)

ANNEXE 1 :

Statuts du Conseil pastoral paroissial

1. Il est créé, conformément au canon 536 du Code de droit canonique, un **Conseil pastoral** dans chaque paroisse du diocèse de Nice.
2. Ce Conseil est présidé par le curé ou par un prêtre de la paroisse délégué par lui, et il a voix consultative pour toutes les questions qui lui sont soumises, compte tenu du canon 127 § 2.2.
3. Il a pour mission de définir, de réviser, de réactualiser, compte tenu des orientations diocésaines, le projet pastoral et missionnaire de la paroisse, dans une perspective d'évangélisation des réalités humaines, à partir d'un regard commun sur la vie des hommes et de l'Eglise dans la paroisse. C'est un organe d'impulsion et un lieu de concertation.
4. Sa composition doit être la plus large possible et peut aller jusqu'à une trentaine de membres nommés par le curé pour trois ans, renouvelables.
Il comprend l'Equipe d'animation pastorale et, en vis à vis :
 - Des délégués des Services et Mouvements d'Apostolat des laïcs et des Groupes de vie évangélique, des groupes de prière présents sur le territoire paroissial.
 - Des représentants des Instituts de vie consacrée et des Sociétés de vie apostolique actifs sur la paroisse et envoyés par leurs supérieurs.
 - Des représentants des relais locaux de la paroisse et éventuellement, d'autres réalités humaines présentes sur la paroisse.Puisque le Conseil pastoral paroissial trouve son modèle théorique dans le Conseil pastoral diocésain, il importe que la portion tout entière du Peuple de Dieu qui constitue la paroisse y soit réellement représentée (cf. canon 515 § 2).
5. Parmi les membres, le curé choisit un bureau d'au moins trois membres laïcs, parmi lesquels un vice-président. C'est avec ce bureau que sont préparées et évaluées les réunions du Conseil.
6. Le Conseil se réunit au moins deux fois par an, au début et en fin d'année pastorale, pour faire les propositions et procéder à une évaluation.
7. En vue d'un meilleur fonctionnement du Conseil pastoral paroissial, un modèle de **règlement intérieur** sera proposé ultérieurement.

Nice, le 22 octobre 2000

Bernard MOLETTE
Chancelier



= **Jean BONFILS**
Evêque de Nice



ANNEXE 2 :

Statuts de l'Equipe d'animation pastorale (E.A.P)

Définitions.

1. **L'Equipe d'animation pastorale** est l'instance fondamentale de la paroisse, le lieu où doit se vivre de manière privilégiée la coresponsabilité entre prêtres, diacres, religieux, laïcs, pour l'animation de la paroisse. C'est elle qui suscite et coordonne tout ce qui contribue à la vie de la paroisse et en assure directement ou indirectement l'exécution. C'est sur elle que repose sous la responsabilité du curé, la charge pastorale de la paroisse. Toute la paroisse sera informée de l'existence et de la composition de l'Equipe d'animation pastorale.
2. Les membres de l'Equipe d'animation pastorale aident le curé à remplir sa charge pastorale selon le canon 519 du Code de droit canonique. Exceptionnellement, et sur décision de l'évêque, une Equipe d'animation pastorale sera établie selon le canon 517 § 2 avec un prêtre modérateur, muni des pouvoirs et facultés du curé.
3. Pour bien comprendre la mission d'une Equipe d'animation pastorale, il convient de rappeler en quoi consiste la charge pastorale.
Confiée par l'évêque, cette charge est toujours celle d'un prêtre et repose sur trois fonctions :
 - **Enseignement** : Annoncer et faire partager la vérité de l'Evangile en l'appliquant aux circonstances concrètes de la vie, pour conduire les hommes à la foi et affermir celle des baptisés (cf. Concile Vatican II , Décret *Vie et Ministère des Prêtres* N°4).
 - **Sanctification** : Veiller à promouvoir la sainteté des fidèles par la célébration des sacrements, tous ordonnés à l'Eucharistie, source et sommet de l'Evangélisation.
 - **Gouvernement** : Rassembler et guider dans l'unité et la communion, la communauté chrétienne en vue de sa croissance et de sa mission.

Diacres et laïcs sont associés à l'exercice de cette charge selon les canons 519 ou 517 §2 en fonction des cas.

La mission de l'Equipe d'animation pastorale.

Considérations générales : une mission confiée.

4. La mission de l'Equipe d'animation pastorale se fonde sur le baptême et la confirmation. Elle est confiée par le curé, selon un formulaire fourni par le diocèse, à des laïcs :
 - qui exercent ou ont exercé des responsabilités dans l'Eglise et qui sont bien situés dans la vie du monde (famille, profession, quartier, etc...),
 - qui ont le sens de l'Eglise,
 - qui répondent aux critères d'ecclésialité présentés dans *l'Exhortation de Jean-Paul II sur la vocation et la mission des laïcs dans l'Eglise et dans le monde* n° 30 :
 - primat donné à la vocation de tout chrétien à la sainteté,
 - engagement à professer la foi catholique,
 - témoignage d'une communion solide et forte dans sa conviction,
 - être en accord avec le but apostolique de l'Eglise et vouloir participer très concrètement à sa mission,
 - s'engager à être présent dans la société humaine.
5. Les Equipes d'animation pastorale ont une autorité réelle, car elles sont des lieux d'échange et de décision dans la conduite de l'action pastorale. Elles ont donc besoin d'être reconnues et reçues par les communautés qu'elles servent.
6. Elles veilleront à ce que les initiatives pastorales soient adaptées aux réalités concrètes de la vie des gens.

7. Les laïcs engagés en Equipe d'animation pastorale doivent avoir le souci de leur formation et de leur remplacement.

Missions spécifiques.

Le service de l'Evangile :

8. L'Equipe d'animation pastorale doit veiller à ce que l'Evangile soit annoncé, accueilli et vécu par l'ensemble de la paroisse et de ses communautés locales.

Cela se traduit concrètement par :

- la mise en route de la catéchèse pour les enfants et du catéchuménat pour les adultes, ainsi que d'une formation permanente adaptée aux besoins locaux ; ce qui suppose de trouver des catéchistes et des formateurs,
- une attention particulière quant à l'option préférentielle du Christ pour les pauvres ; ce qui suppose de chercher des personnes qui organisent la vie caritative,
- une attention à ce que l'Evangile pénètre bien les divers milieux de vie par la médiation de mouvements ou de groupements en se rappelant que souvent l'Eglise se trouve en situation de première évangélisation dans bien des milieux.

Une œuvre de sanctification :

9. L'Equipe d'animation pastorale porte avec le prêtre la préoccupation de l'animation spirituelle et de la vie sacramentelle.

Cela se traduit concrètement par :

- le souci de toujours donner à l'eucharistie une place centrale au sein de la communauté,
- la qualité des préparations aux mariages et aux baptêmes,
- l'amélioration de la participation communautaire aux funérailles avec des animateurs délégués pour les célébrations,
- l'organisation de temps de récollection, de prière et de retraite nécessaires pour que la communauté reprenne force au souffle de l'Esprit.

Une conduite de la communauté :

10. L'Equipe d'animation pastorale assure avec le prêtre la conduite de la communauté. Pour cela elle doit :

- **Veiller avec le prêtre à la communion des personnes**
 - Cela suppose une certaine connaissance et habitude de l'animation de groupes et de la gestion des conflits qui peuvent naître au niveau des personnes. Dans ces conflits, les Equipes d'animation pastorale pourront être amenées à exercer un rôle de conciliation.
 - Etre également à l'écoute des fidèles, de leurs attentes, de leurs besoins.
- **Veiller à la communion des services paroissiaux dans leur diversité**
 - Cela suppose que l'Equipe d'animation pastorale soit sensible à ce que les différents groupes, Services et Mouvements qui animent la vie paroissiale aient leur place et puissent exercer leurs charismes propres en s'accueillant, en se reconnaissant et en se respectant mutuellement.
 - Veiller également à une juste répartition des tâches : accueil, information, organisation financière et matérielle de la communauté, représentation extérieure.
- **Veiller à la cohésion des projets pastoraux et à leur réalisation**
 - Cela suppose que les objectifs fixés et les projets précis soient bien répartis dans le temps, qu'ils répondent à des besoins réels de la paroisse, que l'on évalue s'ils sont réalisables, en fonction des personnes qui peuvent s'y investir, du temps qu'elles peuvent y consacrer et de leurs compétences.
- **Eveiller aux prises de responsabilité**
 - L'Equipe d'animation pastorale n'a pas à tout faire par elle-même, elle doit éveiller toute la communauté chrétienne en rappelant que par leur baptême tous sont responsables en Eglise.

- Concrètement cela se traduit par des propositions précises faites à d'autres laïcs pour remplir les différentes tâches pastorales (catéchèse, équipe liturgique, accueil paroissial, préparation aux baptêmes et mariages, catéchuménat, etc...).
- Cela suppose également d'accompagner ces personnes et de veiller à leur formation.

Dispositions particulières :

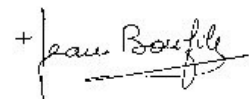
11. Les membres de l'Equipe d'animation pastorale sont choisis par le curé et reçoivent de lui une lettre de mission. Celle-ci signifie que les membres de l'équipe sont des envoyés et non des délégués, des acteurs et non seulement des conseillers. La liste des membres est communiquée aux vicaires généraux et aux doyens respectifs.
12. Les membres de l'Equipe d'animation pastorale reçoivent une lettre de mission d'abord pour une année à titre de probation et ensuite pour trois ans renouvelables une fois, sauf exception dont le curé est juge.
13. Sous la présidence du curé ou de son délégué prêtre ou diacre, l'Equipe d'animation pastorale est composée des vicaires paroissiaux et des diacres de la paroisse comme membres de droit, du responsable de chaque relais local de la paroisse, de quelques laïcs et religieux(ses).
14. l'Equipe d'animation pastorale doit demeurer une structure suffisamment légère qui puisse se réunir au moins une fois par mois, pour réaliser un travail efficace et suivi.
15. Les participants à l'Equipe d'animation pastorale sont membres de droit du Conseil pastoral paroissial.
16. Retrait de la lettre de mission : on se réfèrera au N° 10 des statuts du Relais local de la paroisse.

Nice, le 22 octobre 2000

Bernard MOLETTE
Chancelier



= Jean BONFILS
Evêque de Nice



ANNEXE 3 :

Statuts du Relais local de la paroisse.

1. Conformément au canon 145 du Code de droit canonique, à compter du 1^{er} septembre 2001, est créé dans le Diocèse de Nice l'office personnel appelé : ***Relais local de la paroisse***. Sauf rares exceptions, ce relais remplit sa mission au sein d'une équipe formée de trois membres, chacun étant relais paroissial. Dans cette équipe du relais, le curé choisit un responsable. Chaque Relais local de la paroisse comportera en son sein un responsable des questions économiques de la paroisse
2. Le Relais répond à la nécessité de rendre l'Eglise proche du Peuple auquel elle est envoyée par le Christ :
 - tous les fidèles du Christ, en vertu de leur baptême et de leur confirmation, sont appelés à témoigner de la proximité de Dieu en Jésus-Christ auprès de chaque personne,
 - il faut que quelques-uns acceptent d'être envoyés au nom de l'Eglise pour stimuler et signifier à la fois cet appel général,
 - ce sont les relais locaux de la paroisse.
3. Toute paroisse étant une « communion de communautés » comporte, au sein de chaque communauté, une Equipe du relais local de la paroisse. Cette appellation se justifie à propos des communautés locales des quartiers urbains tout autant que dans celles des villages des moyen et haut pays.
4. Le responsable de l'Equipe du relais local de la paroisse siège de droit à l'Equipe d'animation pastorale. Dans le cas où les Equipes des relais d'une paroisse dépasserait un certain nombre, et pour ne pas donner à l'Equipe d'animation pastorale de trop grandes proportions, au jugement du curé, les responsables des Equipes des relais pourraient désigner un ou plusieurs délégués pour les représenter à l'Equipe d'animation pastorale.
5. L'Equipe du relais est placée sous la responsabilité du curé de la paroisse qui en nomme les membres. C'est au curé, ou à un autre prêtre de la paroisse délégué par lui, que les membres des relais doivent périodiquement rendre compte de leur mission.
6. Les membres du Relais reçoivent du curé une lettre de mission, d'abord pour une année à titre de probation et ensuite pour trois ans renouvelables une fois, sauf exception dont le curé est juge.
7. La mission générale du Relais consiste à :
 - faire le lien entre la paroisse et la communauté locale,
 - visibiliser les services que l'Eglise est appelée à rendre en un lieu,
 - témoigner de l'Evangile,
 - être présent au quotidien auprès de la communauté chrétienne locale,
 - être accueillant à tous ceux et celles qui viennent frapper à la porte de l'Eglise au propre comme au figuré, notamment pour les démarches sacramentelles et les funérailles.

Cette mission générale peut se résumer ainsi :

Rendre l'Eglise visible, proche, accueillante.
8. Missions spécifiques
 - Maintien d'un lien permanent avec le curé de la paroisse ou le prêtre délégué par lui à cet effet.
 - Ouverture et entretien de l'église et des salles de réunions.
 - Vigilance à l'égard de l'utilisation de lieux culturels en respect de leur finalité.
 - Information et accueil concernant : l'eucharistie dominicale (horaires et lieux des messes, baptêmes, mariages, catéchuménat des adultes (baptême et confirmation),

sacrement de réconciliation, catéchèse des enfants, onction des malades et attention qu'on doit leur porter, ainsi qu'aux personnes âgées.

- Accueil pour les funérailles (cf. *Office d'Eglise « Accompagnateur des familles en deuil »*).
- Préparation et animation des liturgies célébrées localement, entre autre les fêtes patronales.
- Collecte du denier de l'Eglise et en général recherche de moyens nécessaires à la vie de l'Eglise.
- Relation avec les enfants du quartier ou du village partis en d'autres lieux et parmi eux, spécialement les missionnaires prêtres, religieux(ses) ou laïcs partis à l'étranger.
- Relation avec les responsables de la commune ou de la circonscription. A cet effet, le curé de la paroisse informera les autorités civiles et leur présentera le responsable du Relais local de la paroisse.
- Garde et conservation des registres de la communauté et des archives.
- *Toutes les autres missions qui ne seraient pas mentionnées ici mais qui sont susceptibles d'entrer d'une manière ou d'une autre dans la mission générale du relais.*

9. Portrait d'un membre du Relais

- Une personne bien insérée dans le pays ou le quartier et estimée de tous, facile de relation, apte à créer des liens qui révèlent de toute manière l'humanité de Dieu.
- Une personne qui a le goût d'un service humble et désintéressé plus que celui du pouvoir.
- Une personne qui mène une vie chrétienne aussi cohérente que possible avec l'Evangile et qui se préoccupe de cultiver une vie spirituelle personnelle.
- Une personne pourvue d'un sens de l'Eglise éclairé et profond.
- Une personne qui se sait envoyée et ne s'estime pas « à son compte ».
- Une personne qui a le souci de faire exister ou de favoriser la cellule d'Eglise dans laquelle elle se trouve.
- Une personne attentive à poursuivre sa formation permanente, après avoir reçu une formation initiale pour la mission qu'elle remplit.

10. Retrait de la lettre de mission

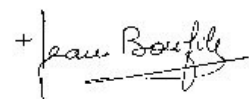
Si, en vertu de sa charge pastorale, le curé envisage de procéder au retrait de la lettre de mission, il informe celui ou celle qui l'a reçue de son intention et des motifs sur lesquels il se fonde. L'intéressé(e) peut présenter ses observations par écrit ou au cours d'un entretien avec le curé. Préalablement à toute contestation devant l'autorité supérieure ou la juridiction administrative de l'Eglise, et seulement lorsque la décision lui aura été officiellement notifiée, l'intéressé pourra s'adresser à l'évêque, par écrit, dans un délai de 10 jours, pour qu'il réexamine la décision. L'évêque et l'intéressé pourront demander l'intervention de sages ou du Conseil de médiation (cf. *Code de droit canonique, canon 1733*)

Nice, le 22 octobre 2000

Bernard MOLETTE
Chancelier



= **Jean BONFILS**
Evêque de Nice

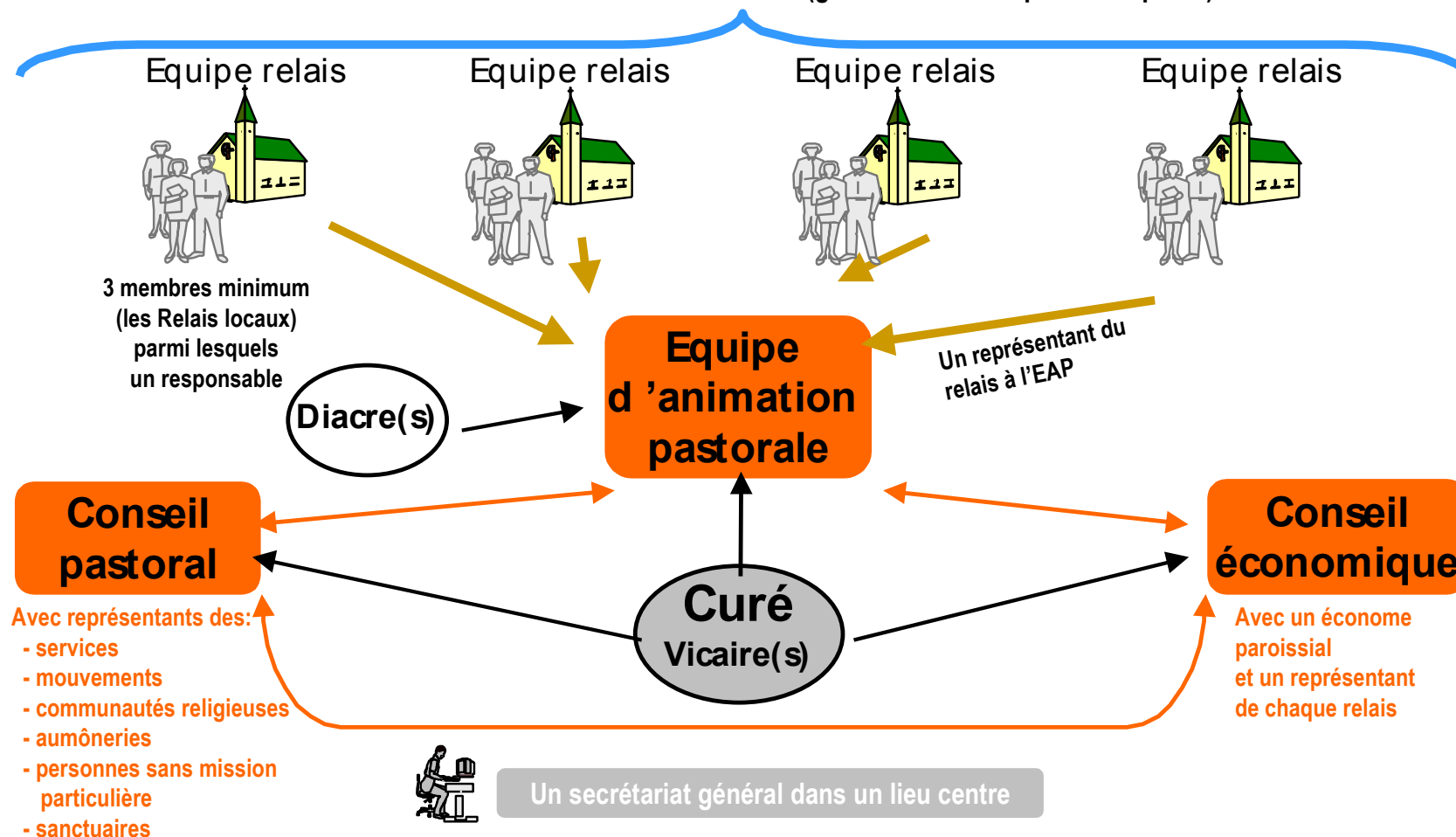


Annexe 4 :

La paroisse

un saint patron

Les communautés locales (gardent leur saint patron respectif)



Paroisses et doyennés

Ce second document présente les nouvelles paroisses en les organisant en doyennés.

Dans la longue réflexion qui a été menée sur la constitution et la mission des nouvelles paroisses, les doyennés ont joué un rôle essentiel.

Le fruit en est double:

- l'élaboration du document **«Pour des paroisses missionnaires»**,
- l'amélioration des **projets-cibles** proposés pour la définition des nouveaux ensembles.

Pour autant, la réflexion sur le rôle à venir des doyennés n'a pas été encore approfondie pour elle-même, autant que cela l'aurait mérité pour tenir compte des regroupements paroissiaux.

La recherche se poursuivra à mesure de la mise en œuvre des orientations diocésaines promulguées le 22 octobre 2000.

En préambule au présent document, il nous paraît opportun de regarder le chemin parcouru et de tracer des pistes pour un avenir proche et un autre plus lointain:

- ce qui perdure,
- l'avenir:
 - année pastorale 2000-2001
 - avenir plus lointain des doyennés.

Le doyenné, une structure qui a fait ses preuves et qui reste d'actualité

L'importance des doyennés

Les Orientations pastorales pour l'avenir du diocèse de Nice *datent du 15 juin 1989* (Les Nouvelles Religieuses n° 25, 30 juin 1989, surtout les pages 14-17.)

Définies par le Conseil presbytéral et promulguées par Mgr l'évêque, ces directives entendaient conjuguer communion et mission. Dans leur quatrième chapitre, elles visaient un meilleur «travailler ensemble», une exigence de la mission.

Il était d'abord rappelé que *“l'Église catholique a toujours été une institution hiérarchique et organisée dans la suite des apôtres à partir d'une communion de communautés. Deux affirmations suivaient : Les paroisses ne peuvent rester comme des entités indépendantes ; les mouvements et services d'Église ne peuvent rester dans leur spécification, mais doivent veiller à l'existence et à l'harmonie du corps ecclésial”*. Les Nouvelles Religieuses n° 25, 30 juin 1989

D'où la création des doyennés (quatorze à l'époque), avec nomination des doyens après consultation directe de tous les prêtres du doyenné.

La charge de ces nouveaux responsables correspond à celle qui est détaillée dans le Code de droit canonique, chapitre « Les vicaires forains », canons 553-555.

On peut retenir cinq points ainsi résumés:

- Les doyens, sous la direction de l'évêque, sont responsables de la coordination pastorale dans le doyenné et de la vie spirituelle et conviviale des prêtres.
- Les doyens participent au plan annuel des nominations. Ils présentent les nouveaux curés dans les paroisses.
- Les doyens se réunissent en début d'année pour une session de rentrée et au moins tous les deux mois avec l'évêque.
- Les doyens réunissent chaque mois les prêtres du doyenné. Ces rencontres devront être organisées de telle manière que puissent y participer régulièrement les diacres, les religieux et les laïcs qui reçoivent des lettres de mission de

l'évêque ou dont l'apport pourrait être estimé nécessaire.

- Les vicaires généraux participent aux rencontres de doyennés pour assurer entre ceux-ci une liaison et aussi veiller à une cohérence plus grande au niveau des agglomérations.

On peut enfin souligner deux compléments à ces prescriptions d'ordre canonique:

- A propos des paroisses, on précise que la mise en place de Conseils pastoraux paroissiaux réels et actifs doit être vérifiée en doyenné. Il est déjà suggéré de favoriser des rencontres entre membres des divers Conseils. Avec les responsables de services, les doyens sont également invités à faire se rencontrer à l'échelon du doyenné des chrétiens qui remplissent une fonction du même type.
- A propos des services, il est encore préconisé que leurs responsables se réunissent régulièrement avec l'évêque et les doyens, afin de simplifier et faciliter les échanges nécessaires.

Avec beaucoup de liberté dans l'adaptation aux spécificités locales, cette nouvelle structure des doyennés a fonctionné depuis onze ans.

Auprès des ministres ordonnés et des responsables laïcs, les doyens ont rempli leur mission dans les limites de leur disponibilité.

Les doyennés dans le cadre de Diocèse 2000

Après avoir exposé la *nouvelle situation de l'Église* et les trois fameux critères d'une transformation (évangélisation – proximité – coresponsabilité), Mgr François Saint Macary, initiateur de la démarche **“Diocèse 2000”**, prônait justement ce travail en doyenné.

Il invitait à étudier dans chaque doyenné *“ce qui est souhaitable et possible de faire dans les années qui viennent, en visant un bon service du peuple de Dieu et de sa mission, en cherchant à faire des économies de temps et de personnel, en améliorant la formation”*.

L'évêque ajoutait ceci qui n'a rien perdu de son actualité *“Pourquoi le doyenné comme structure de base de cette recherche ? Il semble que, mis à part un certain nombre de modifications, ils cadrent bien avec la structure de notre diocèse. On ne doit jamais perdre de vue que chaque doyenné a son*

originalité de par sa configuration géographique et de par son histoire. C'est donc une unité de base intéressante. La réunion mensuelle du doyenné, quelles que soient son organisation et sa réalisation, reste un lieu de rencontre important...Cependant, on ne peut diviser le diocèse en douze parties indépendantes. Ce serait contraire à la théologie de l'Église locale, à la pratique des mouvements et services, au lien avec la société civile. Il convient donc que l'étude prospective sur chaque doyenné soit coordonnée et récapitulée à tout moment au niveau du diocèse".Les Nouvelles Religieuses n° 55, 14 nov. 1997, pp. 12-13

Le doyenné, son avenir

L'avenir du doyenné est largement ouvert, dans la continuité, mais aussi la recherche de meilleures adaptations aux situations présentes, et toujours dans le même souci d'associer la communion et la mission.

Pour l'année pastorale 2000-2001

A Pentecôte 2000, Mgr Jean BONFILS a présenté un agenda provisoire de la suite de la démarche **"Diocèse 2000"**, ajoutant *"pour autant qu'il soit possible de tracer un programme à l'Esprit Saint!"*

Nous ne retenons ici que ce qui concerne strictement les doyennés et les doyens :

- **Novembre 2000 – juin 2001**
Après la fête jubilaire du dimanche 22 octobre, la responsabilité des doyens sera grande.
Ils devront accompagner quatre missions pour la nouvelle paroisse :
 - proposition de listes de personnes susceptibles d'entrer dans une Equipe de relais local, une Equipe d'animation pastorale, un Conseil pastoral, un Conseil économique ;
 - proposition d'un économiste paroissial ;
 - proposition du nom du saint patron de la paroisse, les paroisses actuelles devenant *Communauté locale saint N...* ;
 - proposition du lieu où se tiendra le secrétariat central de la nouvelle paroisse.
- **Le 3 juin 2001**, Pentecôte, sont envisagées deux promulgations :
 - nomination, par l'Évêque en Conseil épiscopal, des prêtres affectés aux nouvelles paroisses : curés, vicaires, etc...

- nom du saint patron de chaque nouvelle paroisse.

- **En juin 2001** toujours, deux réunions de formation auront lieu :
 - la première pour les nouveaux curés,
 - la seconde pour les économistes paroissiaux.
- **En septembre 2001**, après l'entrée en vigueur des décisions du 22 octobre 2000, nomination des nouveaux doyens.
Les curés des nouvelles paroisses constitueront alors dans leur paroisse propre : une Equipe d'animation pastorale, un Conseil pastoral, un Conseil économique, les Equipes relais locales de la paroisse.
Les personnes choisies recevront mission pour une année d'essai.

A plus long terme

Mgr l'évêque prévoyant *"que tout cela devra être terminé le 31 décembre 2001"*, on voit se dessiner la lourde responsabilité des nouveaux doyens.

Celle-ci se précisera à mesure de la mise en place et de la vie des nouvelles paroisses. Un travail de réflexion sera à mener sur place et au niveau diocésain, afin qu'une certaine harmonisation des pratiques soit préservée, tout en tenant compte des spécificités locales.

Les lignes qui suivent se veulent simples amorces de réflexion.

Elles puisent cependant à diverses sources, comptes-rendus de réunions qui se sont tenues durant cette étape de germination des orientations diocésaines.

Aide et soutien du doyenné aux nouvelles paroisses et à leurs responsables, en respectant une saine subsidiarité

On pourrait dresser cette première liste de missions :

- accompagner la mise en place des nouvelles structures définies dans les *Orientations diocésaines* ;
- assurer des formations groupées par catégories de responsables : Equipe d'animation pastorale, Equipes relais, accueil, etc...ceci en complément de ce qui sera proposé au niveau diocésain ;
- confronter les expériences et enrichir aussi la réflexion diocésaine pour une pastorale commune et coordonnée ;
- détecter d'éventuelles insuffisances en personnel ou en moyens matériels et les soumettre à l'autorité diocésaine ;

- favoriser la collaboration avec les diacres, religieux, aumôneries en fonction sur le doyenné (Equipe d'animation pastorale, Enseignement catholique, santé, prisons, migrants, etc...) ;
- étudier et suggérer d'éventuelles modifications de limites entre nouvelles paroisses du doyenné ou avec des nouvelles paroisses de doyennés limitrophes.

Le doyenné, lieu privilégié d'évangélisation du secteur territorial

Même si la préoccupation missionnaire se doit d'être au cœur du travail des Conseils pastoraux eux-mêmes, c'est peut-être à l'échelon du doyenné qu'il sera utile de réunir de temps à autre une sorte de *Conseil d'évangélisation* ou, à tout le moins, de ménager des temps consacrés à cet objectif essentiel et prioritaire.

Selon leur type d'implantation locale, c'est souvent à ce niveau que les mouvements d'Église, voire certains services diocésains ou encore des communautés de migrants, pourraient apporter leur contribution.

Les mouvements sont en mesure d'assurer une proximité sociale, sociologique, dans les milieux les plus divers (vie professionnelle, familiale, associative, politique, syndicale, etc...). La paroisse, ancienne ou nouvelle, étant faite pour avoir surtout une proximité territoriale.

Ajoutons que ce serait aussi un lieu de partage possible avec des chrétiens qui, à titre personnel, participent à différentes activités non ouvertement confessionnelles, également dans les divers secteurs de la vie du monde.

Le doyenné, lieu de formation

De multiples formations, assurées ou coordonnées par les services diocésains, délocalisées par souci de proximité (catéchèse, catéchuménat, pastorale des familles en deuil, liturgie, etc...) seront offertes au doyenné. Il en sera de même pour des actions qui dépasseraient le cadre ou les possibilités des paroisses (ex. Pastorale du tourisme et des loisirs, œcuménisme, solidarité, sectes, etc...)

Dans les doyennés, des lieux sont étroitement complémentaires de la vie des paroisses

- La présence d'un monastère dans un doyenné est source de richesse spirituelle. Séparément ou ensemble, les

paroisses ou tels groupes de celles-ci peuvent y trouver un accueil favorable, un espace de ressourcement. Guidés par leurs pasteurs, les fidèles peuvent en tirer un égal profit, au rythme de chacun. On n'hésitera pas non plus à solliciter l'intercession de ces communautés priantes en faveur des paroisses et de la vie du monde;

- Avec des notes originales, on peut en dire autant des sanctuaires, très présents sur l'ensemble du diocèse. Dans la ligne des riches expériences du Jubilé, une fécondation mutuelle et des services réciproques seront à développer. Les sanctuaires sont par excellence des lieux d'accueil et d'ouverture à l'Église, pour les *initiés* comme pour les *gens du seuil*. Permettant une amorce de formation chrétienne et d'initiation à la liturgie, ils sont très complémentaires de la vie paroissiale et peuvent même conduire certains à rejoindre leurs paroisses respectives. Pour certains *temps forts*, les paroisses et doyennés y trouveront un accueil fraternel et un climat propice à la réflexion et à la prière.

Avant la présentation des structures, des doyennés et des paroisses, par définition attachés à des territoires, voici une invitation au déplacement, au pèlerinage, un envoi en mission !

Deux modifications interviennent dans le découpage territorial du diocèse de Nice pour les Alpes-Maritimes :

- Le doyenné de Cannes - centre et celui de Cannes - extérieur forment désormais un unique doyenné dit du Bassin cannois.
- Avec des communautés des doyennés Cagnes - Vence, Var - affluents et Paillon - Pays de Nice, il est constitué un nouveau doyenné dit de la Plaine du Var.

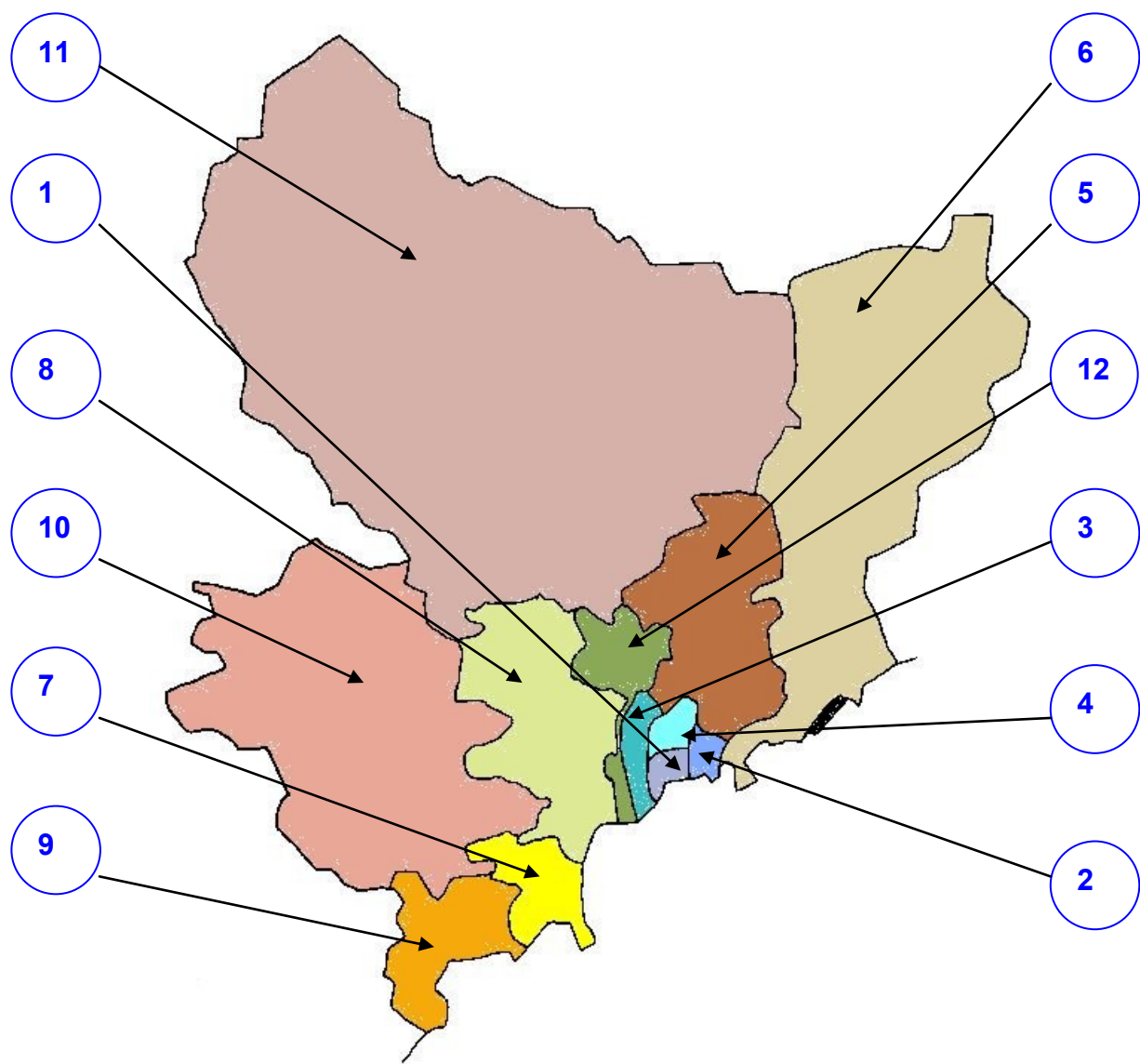
On conserve ainsi le nombre symbolique de douze doyennés. Ou une « *Église pour le monde* ».

Notes.

- **Chaque nouvelle paroisse se choisira un saint patron.**
- **Les communautés locales, anciennes paroisses, conservent leurs saints patrons respectifs.**

Le diocèse de Nice pour les Alpes-Maritimes

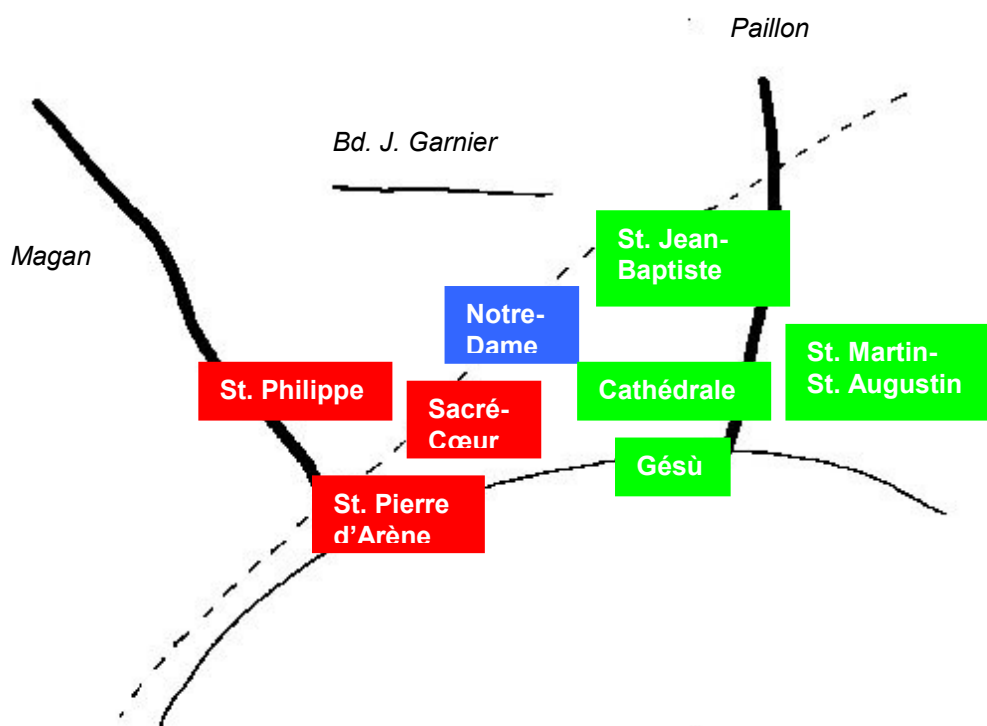
12 doyennés



- | | |
|---|------------------------|
| 1 | Nice – centre |
| 2 | Nice – est |
| 3 | Nice – ouest |
| 4 | Nice – nord |
| 5 | Paillon – Pays de Nice |
| 6 | Menton - Villefranche |

- | | |
|----|-----------------------------|
| 7 | Bassin antibois |
| 8 | Cagnes – Vence |
| 9 | Bassin cannois |
| 10 | Pays de Grasse |
| 11 | Vallées du Haut-pays niçois |
| 12 | Plaine du Var |

Doyenné Nice - centre





Paroisse du Vieux-Nice et Bourgade

Communautés locales :

Saint Jean Baptiste

Sainte Réparate, cathédrale

Gésù / Saint Jacques

Saint Martin / Saint Augustin

Chapelles :

Saint François de Paule, o.p.

Annonciation, o.m.v.

Miséricorde, *Pénitents noirs*

Saint Sépulcre, *Pénitents bleus*

Sainte Croix, *Pénitents blancs*

Sainte Trinité, *Pénitents rouges*



Paroisse de Notre-Dame, basilique



Paroisse de La Buffa / La Conque

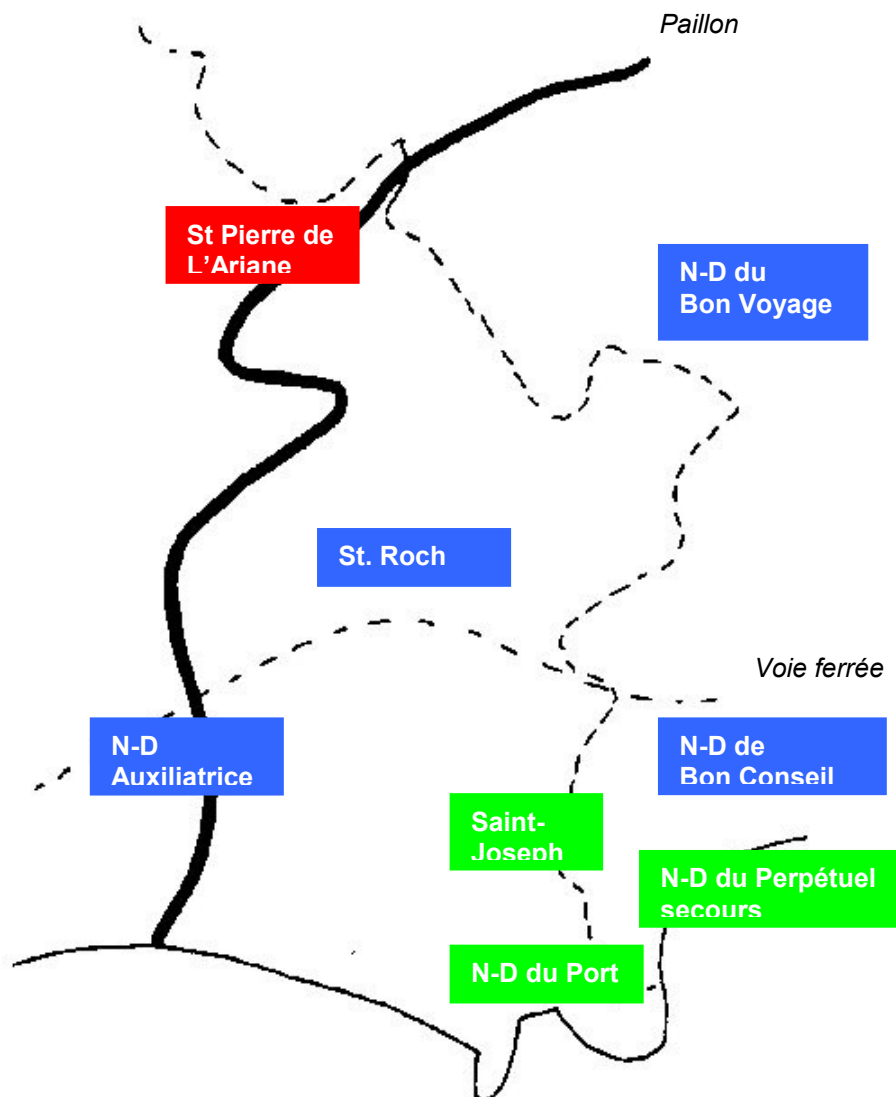
Communautés locales :

Saint Pierre d'Arène

Sacré-Cœur, sanctuaire, o.m.i.

Saint Philippe

Doyenné Nice - est





Paroisse de Saint Pierre de l'Ariane



Paroisse du Moyen Paillon

Communautés locales :

Saint Roch

Notre-Dame du Bon Voyage

Notre-Dame de Bon Conseil

Notre-Dame Auxiliatrice

Chapelle:

De l'hôpital Saint Pons



Paroisse de République / Port / Mont-Boron

Communautés locales :

Notre-Dame du Port

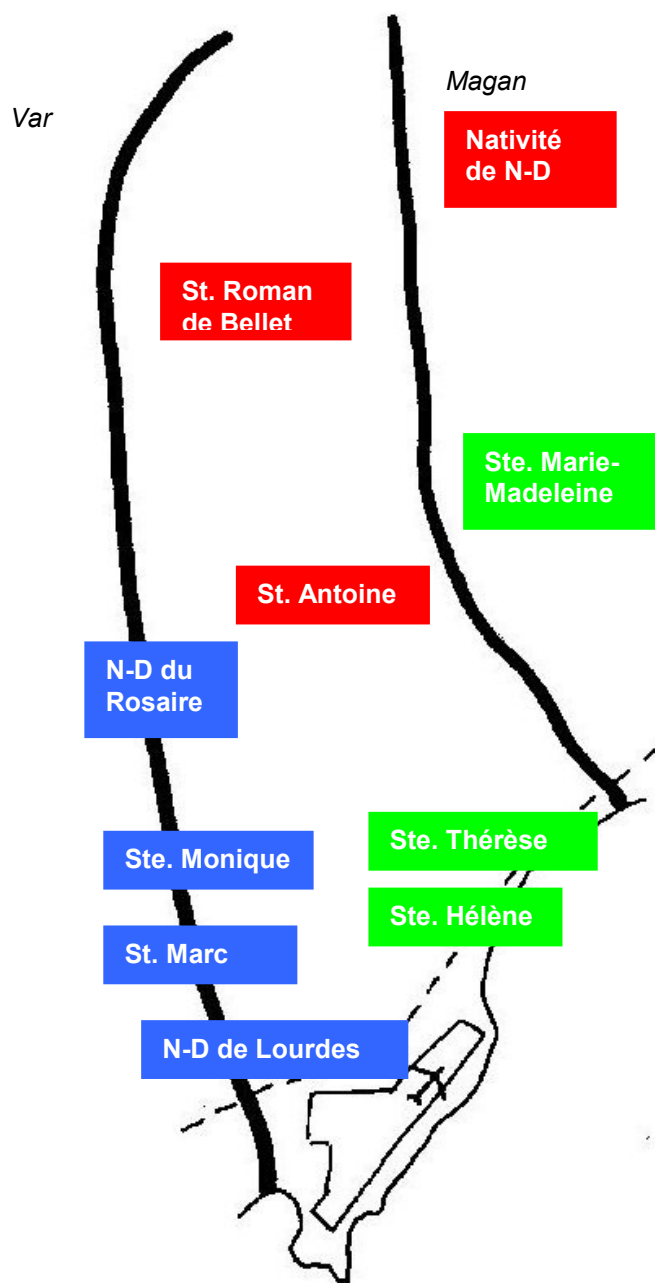
Notre-Dame du Bon et Perpétuel Secours

Saint Joseph

Chapelle:

Notre-Dame du Carmel

Doyenné Nice - ouest





Paroisse de Ginestière / Bellet

Communautés locales :

Saint Roman de Bellet

Nativité de Notre-Dame, Colomars

Saint Antoine, Ginestière

Chapelles:

Saint Roch, *la Sirole*

Sainte Bernadette, *Ventabrun*



Paroisse de Caucade / Arénas / Moulins

Communautés locales :

Notre-Dame de Lourdes

Saint Marc

Sainte Monique

Notre-Dame du Rosaire, Saint Isidore

Chapelle:

Sainte Marguerite



Paroisse de la Californie / Magnan

Communautés locales :

Sainte Hélène

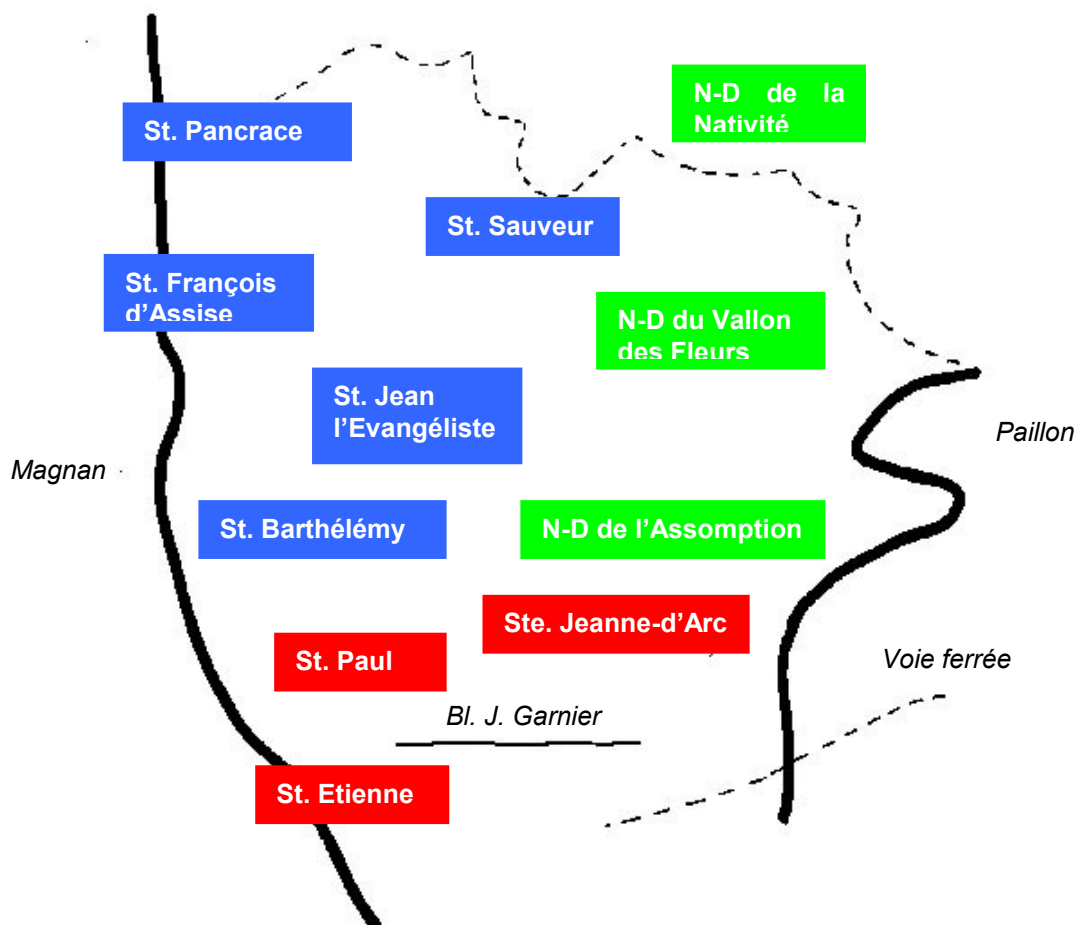
Sainte Thérèse

Sainte Marie-Madeleine

Chapelle:

Notre-Dame de la Madonette

Doyenné Nice - nord





Paroisse de Vernier / Saint Lambert / Pessicart

Communautés locales :

Saint Etienne
Sainte Jeanne d'Arc
Saint Paul

Chapelle:

Saint Pierre de Féric



Paroisse des Capucins

Communautés locales :

Saint Barthélémy
Saint Jean l'Evangéliste
Saint François d'Assise
Saint Pancrace
Saint Sauveur, Gairaut

Chapelle:

Saint Curé d'Ars, Las Planas

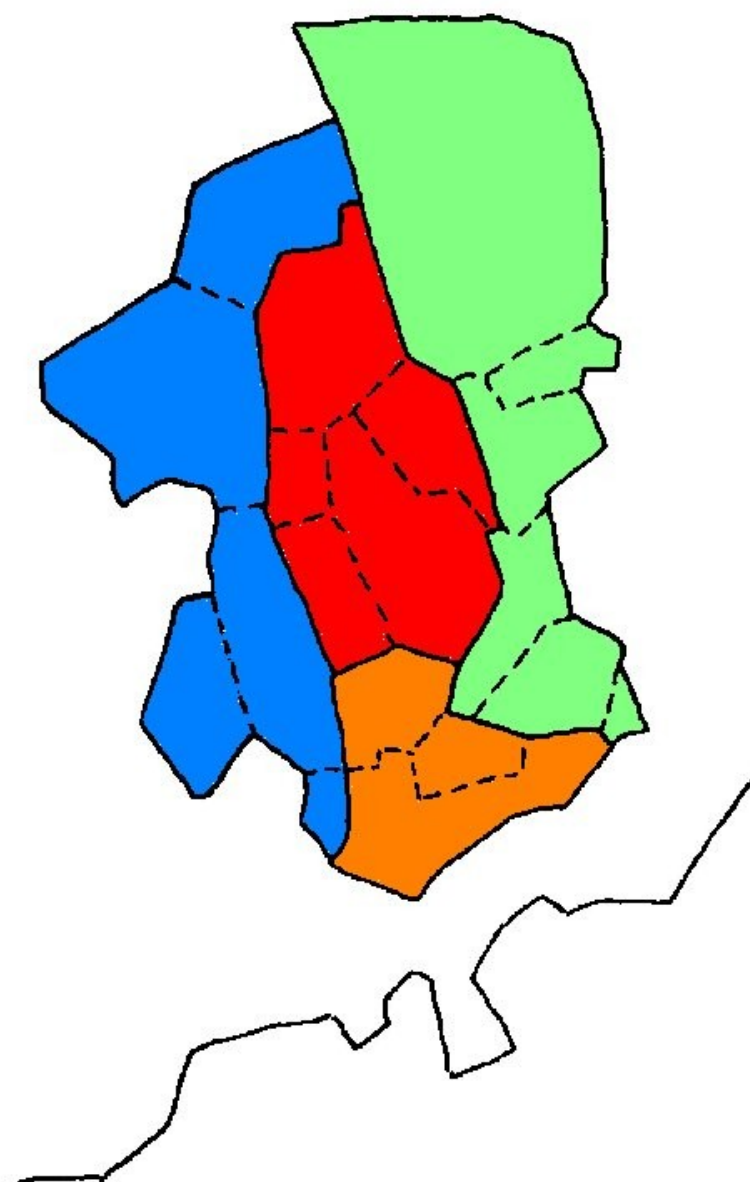


Paroisse de Cimiez / Falicon / Vallon des fleurs

Communautés locales :

Notre-Dame de l'Assomption, Cimiez
Notre-Dame du Vallon des Fleurs
Notre-Dame de la Nativité, Falicon

Doyenné Paillon – Pays de Nice



Paroisse du Paillon de l'Escarène

Communautés locales :

Sainte Rosalie, Lucéram
Sainte Thècle, Peillon
Saint Pierre aux Liens, l'Escarène
Saint Jean-Marie Vianney, La Grave de Peille
Saint Pierre, Blausasc

Chapelles:

Saint Honorat, *Touët de l'Escarène*
Saint Sauveur, *Peillon*
Saint Augustin, *Peillon Borghéas*
Notre-Dame de la Paix, *Lucéram – Peira Cava*

Paroisse du Paillon de Contes

Communautés locales :

Sainte Marie-Madeleine, Contes
Notre-Dame du Rosaire, Bendejun
Saint Laurent, Berre les Alpes
Notre-Dame de l'Assomption, Chateauneuf-Villevielle
Saint Jean-Baptiste, Coaraze
Sainte Hélène, Sclos de Contes

Chapelles:

Saint Maurice, *La Pointe de Contes*
Saints Pierre et Paul, *La Vernéa de Contes*
Saint Roch, *La Grave de Contes*

Paroisse de la Banquière

Communautés locales :

Saint Antonin, Levens
Sainte Rosalie, Tourette-Levens
Saint André, Saint-André
Saint Jacques, Aspremont

Chapelles:

Saint Michel, *Duranus*
Saint Antoine de Padoue, *Levens – Siga*
Sainte Claire, *Saint André – l'Abadie*

Paroisse du bassin du Paillon

Communautés locales :

Très Sainte Trinité, La Trinité
Saint Jean-Baptiste, Drap

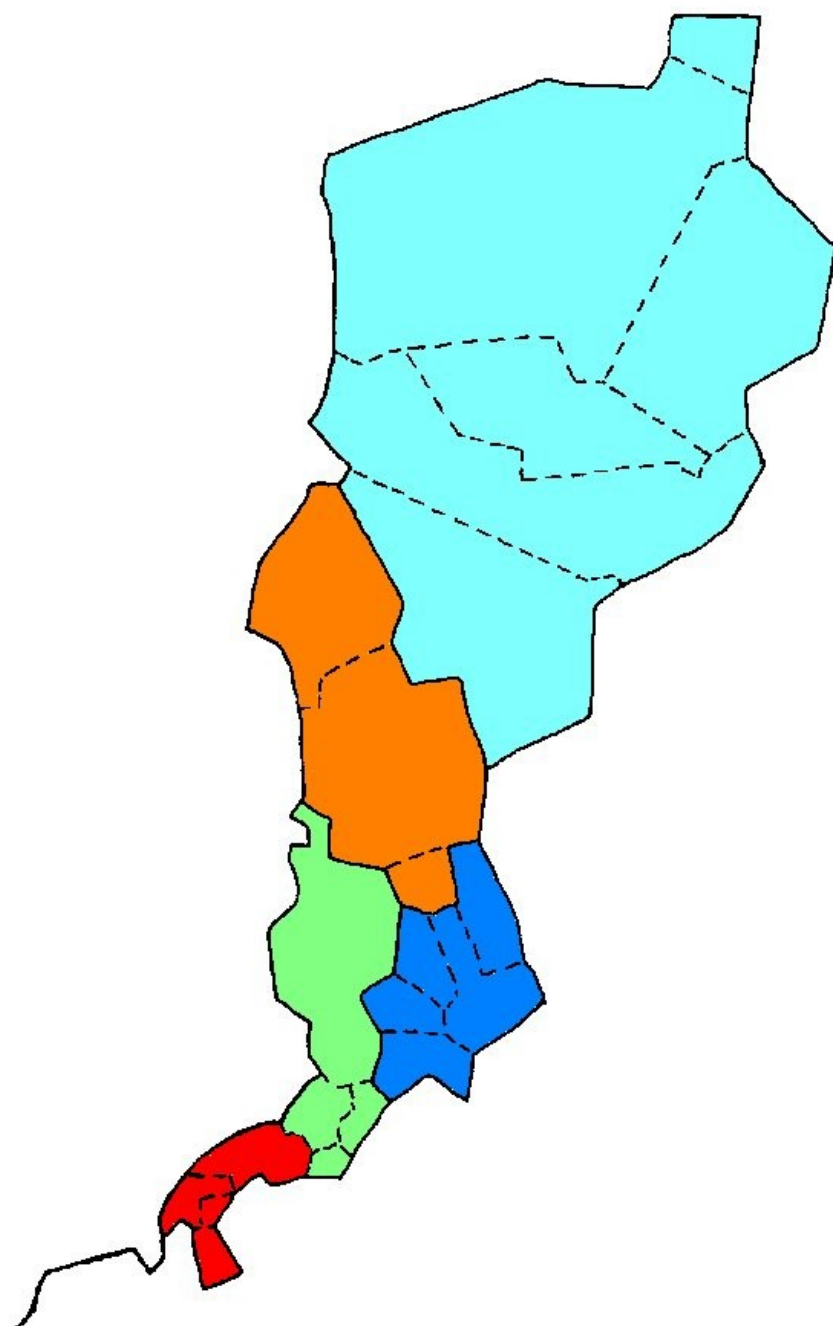
Chapelle:

Saint Joseph, *Cantaron*

Sanctuaire:

Notre-Dame du Mont Carmel, *La Trinité – Laghet*

Doyenné de Menton – Villefranche



Paroisse de Menton / Roquebrune

Communautés locales :

Sacré-Cœur, Menton
Saint Pierre, Castellar
Saint Barthélémy, Gorbio
Sainte Agnès, Sainte Agnès – Cabrolles
Notre-Dame des Neiges, Sainte-Agnès
Saint Joseph, Roquebrune – Carnoles
Sainte Marguerite, Roquebrune village
Notre-Dame du Borrigo, Menton
Saint Laurent, Menton – Garavan
Sainte Jeanne d'Arc, Menton Carei

Chapelles:

La Miséricorde, *Menton, Pénitents noirs*
Saint Roman, *Menton – Monti*
Saint Martin, *Roquebrune Cap-Martin*
Notre-Dame de Bon Voyage, *Roquebrune*

Basilique:

Saint Michel, *Menton*

Sanctuaire:

Monastère de l'Annonciade, *Menton*

Paroisse limitrophe de Monaco

Communautés locales :

Saint Joseph, Beausoleil
Saint Michel, La Turbie
Notre-Dame de l'Assomption, Peille – village
Notre-Dame du Cap-Fleuri, Cap d'Ail

Chapelle:

Saint Martin, *Peille – Saint Martin*

Paroisse du Pays de Villefranche

Communautés locales :

Saint Michel, Villefranche
Notre-Dame de France, Nice – Col de Villefranche
Saint Jean-Baptiste, Saint-Jean-Cap-Ferrat
Notre-Dame de l'Assomption, Eze
Sacré-Cœur, Beaulieu

Chapelles:

Saint Laurent, *Eze – Saint Laurent*
Saint François, *Eze-sur-mer*

Sanctuaire:

Saint Hospice, *Saint Jean Cap Ferrat*

Paroisse de la Roya

Communautés locales :

Saint Michel, Tende
Saint Martin, La Brigue
Notre-Dame In Albis, Breil
Notre Dame de la Visitation, Fontan
Saint Claude, Saorge
Notre-Dame de la Paix, Tende – Saint Dalmas
Saint Michel, Breil – Libre

Chapelles:

Notre-Dame de la Visitation, *Tende – Vievola*
Notre – Dame du Rosaire, *Fontan – Berghe*
Sainte Anne, *Tende – Granile*
Saint Jacques, *La Brigue – Morignole*

Sanctuaire:

Notre-Dame des Fontaines, *La Brigue*

Paroisse de Sospel

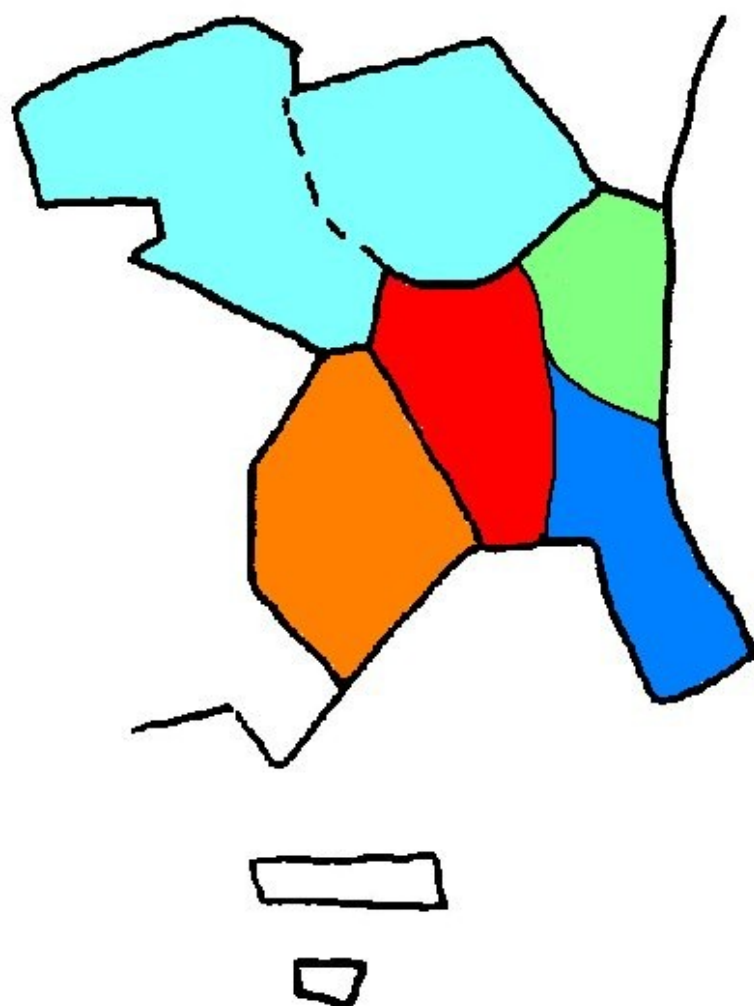
Communautés locales :

Saint Michel, Sospel
Saint Bernard, Moulinet
Saint Marc, Breil – Piene Haute
Saint Julien, Castillon

Sanctuaire:

Notre-Dame de la Menour, *Moulinet*

Doyenné du Bassin antibois





Paroisse d'Antibes - centre

Communautés locales :

Immaculée – Conception, cathédrale
Sacré Cœur,
Notre-Dame de la Pinède, Juan les Pins

Chapelle:

Saint Benoît, *Cap d'Antibes*

Sanctuaire:

Notre-Dame de Bon Port, *La Garoupe*



Paroisse d'Antibes - est

Communauté locale :

Saint Joseph, Azurville

Chapelle:

Notre-Dame de Lumière, *Hôpital de la Fontonne*



Paroisse d'Antibes - nord

Communautés locales :

Notre Dame de l'Assomption
Sainte Thérèse
Sainte Marguerite, Les Semboules
Sainte Jeanne d'Arc, Juan les Pins



Paroisse de Vallauris

Communautés locales :

Saint Martin, Centre Ville
Saint Pierre, Golfe-Juan

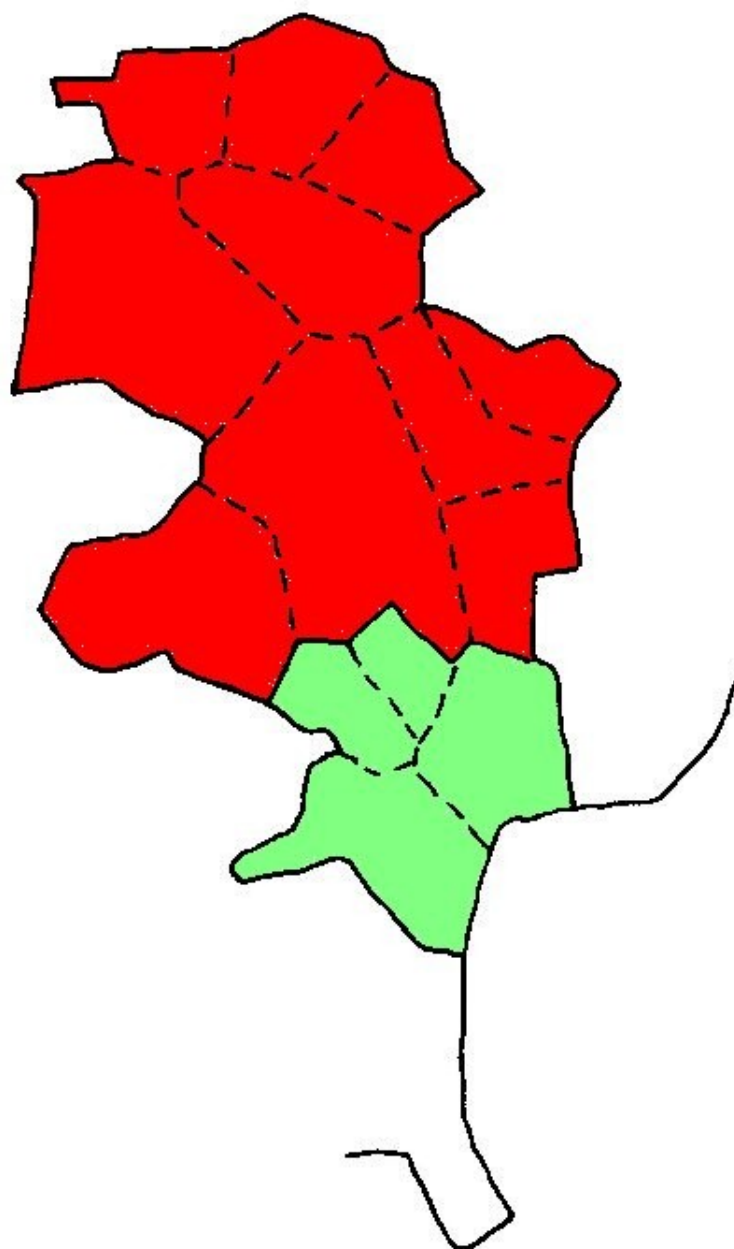


Paroisse de Sophia - Antipolis

Communautés locales :

Saint Blaise, Valbonne
Sainte Madeleine, Biot
Saint Paul des Nations, Sophia

Doyenné de Cagnes - Vence





Paroisse du Nord ou des Baous

Communautés locales :

Saint Grégoire le Grand, Tourrettes sur Loup
Nativité de Notre-Dame, Vence
Décollation de Saint Jean Baptiste, Saint Jeannet
Saint Nicolas, Gattières
Sainte Victoire, La Gaude
Sainte Madeleine, Coursegoules

Chapelles:

Notre-Dame du Rosaire, Vence, *Dominicaines*
 Notre-Dame des Missions, Vence, *cssp*
 Saint Martin, *Bezaudun les Alpes*
 Notre-Dame de l'Assomption, *Bouyon*
 Saint Laurent, *Consegudes*
 Sainte Julie, *Les Ferres*



Paroisse du Sud

Communautés locales :

Sainte Famille, Cagnes sur Mer
Notre-Dame de la Mer, Cagnes le Cros
Saint Marc, Villeneuve Loubet
Saint Christophe, Villeneuve Loubet - Plage
Conversion de Saint Paul, Saint Paul
Saint Jacques le Majeur, La Colle sur Loup

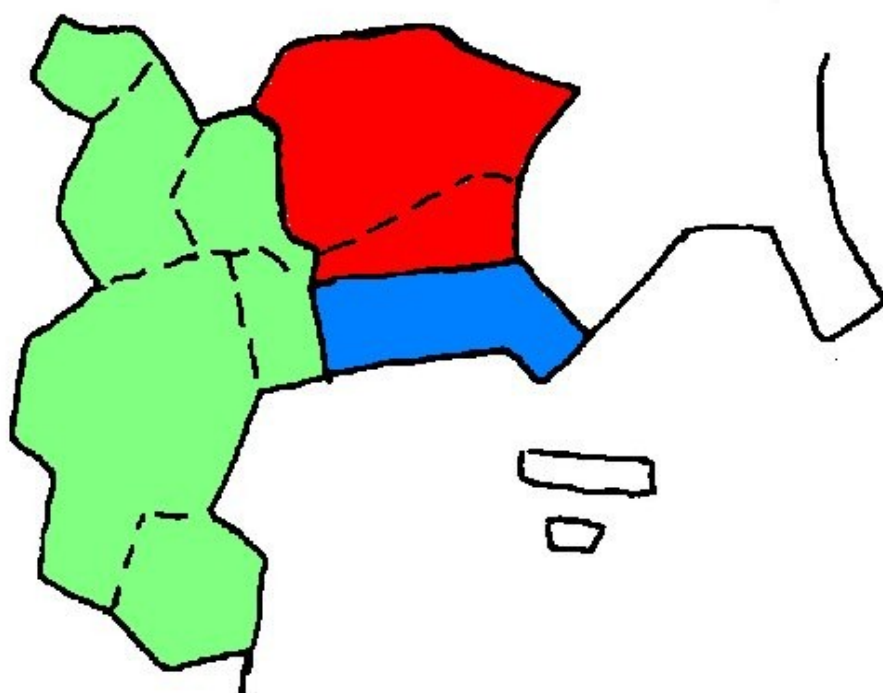
Chapelles:

Saint Pierre, *Haut-de-Cagnes*
 Saint Pierre des pêcheurs, *Cagnes – le Cros*

Couvent:

La Sainte Famille, *Saint Paul, Pass-Prest*

Doyenné du Bassin cannois





Paroisse de Cannes – centre ville

Communautés locales :

Notre-Dame de Bon-Voyage

Sacré- Cœur, Prado

Christ-Roi

Saint Joseph

Notre-Dame d'Espérance, Le Suquet

Notre-Dame des Pins

Chapelles:

Le Souvenir

Saint Paul

La Miséricorde

Saint Roch

Saint Georges



Paroisse de l'ouest de Cannes

Communautés locales :

Sainte Germaine de Pibrac, Théoule

Notre-Dame des Mimosas, Mandelieu

L'Assomption, La Napoule

Sainte Marguerite, Cannes la Bocca

Saint Pierre, Pegomas

Saint Antoine, Auribeau sur Siagne

Saint Georges, La Roquette sur Siagne

Chapelles:

Saint Pons, *Mandelieu – Capitou*

Saint Jean, *Mandelieu, Minelle*

Saint Jean, *La Roquette-sur-Siagne*

Saint Jean Bosco, *Cannes - Ranguin*



Paroisse du nord de Cannes

Communautés locales :

Saint Charles, Le Cannet Rocheville

Sainte Philomène, Le Cannet

Saint Jacques le Majeur, Mougins

Chapelles:

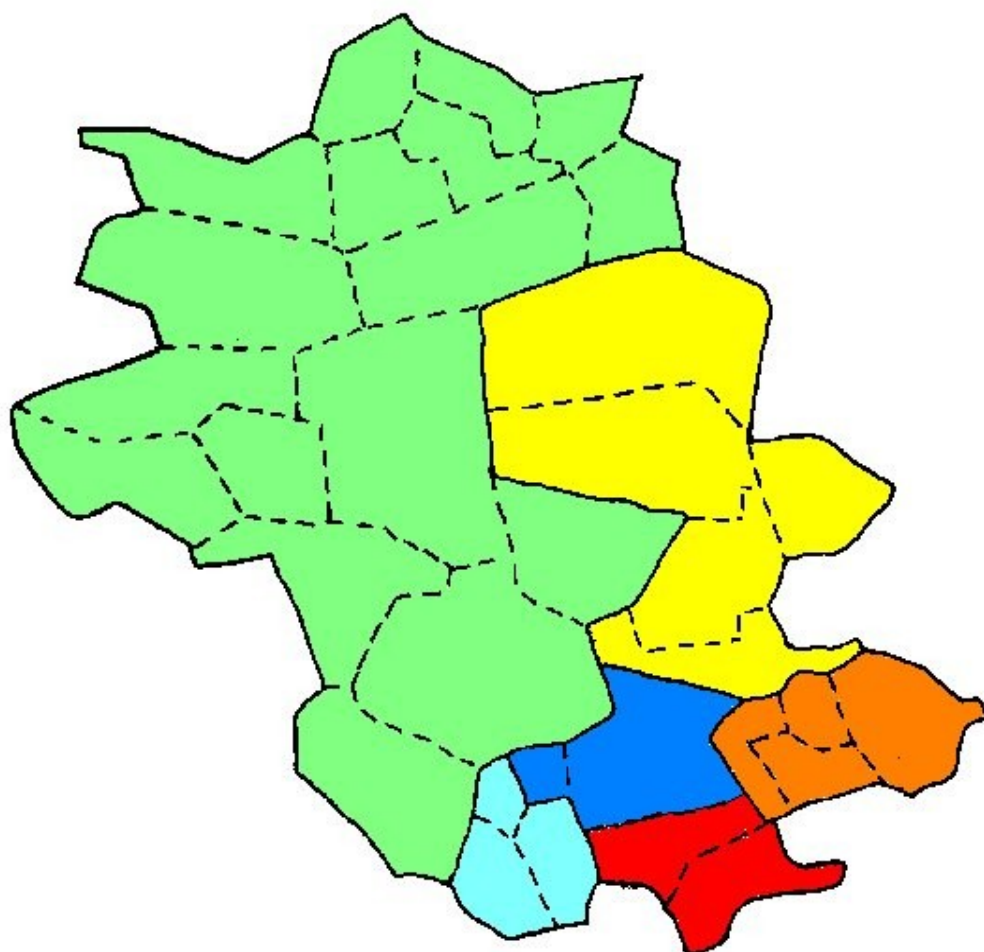
Saint Jean-Baptiste, *Rocheville – l'Aubarède*

Sacré Cœur de Saint Quentin, *Mougins S.C.J.*

Sanctuaire:

Notre-Dame de Vie, *Mougins*

Doyenné du Pays de Grasse



Paroisse du nord-ouest de Grasse

Communautés locales :

Assomption, Saint Vallier de Thiey
Saint Cézaire, Saint Cézaire sur Siagne
Saint Alban, Saint Auban et 21 communautés locales rattachées (Chacune devra décider de son avenir communautaire au cours de l'année pastorale 2000/2001)

Paroisse de l'ouest de Grasse

Communautés locales :

Saint Roch, Peymeinade
Saint Casimir, Spéracédes
Saint Hilaire, Le Tignet

Paroisse de Grasse - centre

Communautés locales :

Assomption, cathédrale
Notre-Dame des Chênes, Grasse - Saint Jacques
Assomption, Cabris
Saint Claude, Grasse
Saint Christophe, Grasse
Saint Antoine, Grasse – Saint Jacques

Chapelles:

Saint François
Saint Mathieu
Sainte Anne, Grasse – Saint Jacques
Hôpital du Petit-Paris

Sanctuaire:

Notre-Dame de Valcluse, *Béatitudes*

Paroisse du sud de Grasse

Communautés locales :

Saint Barnabé, Grasse – La Blaquièrre
Sainte Hélène, Grasse – Le Plan
Saint Pancrace, Grasse – Plascassier
Saint André, Mouans-Sartoux

Paroisse de l'est de Grasse

Communautés locales :

Saint Laurent, Grasse – Magagnosc
Saint Martin, Châteauneuf de Grasse
Saint Trophime, Opio
Notre-Dame, Roquefort les Pins
Saint Pons, Le Rouret

Sanctuaires:

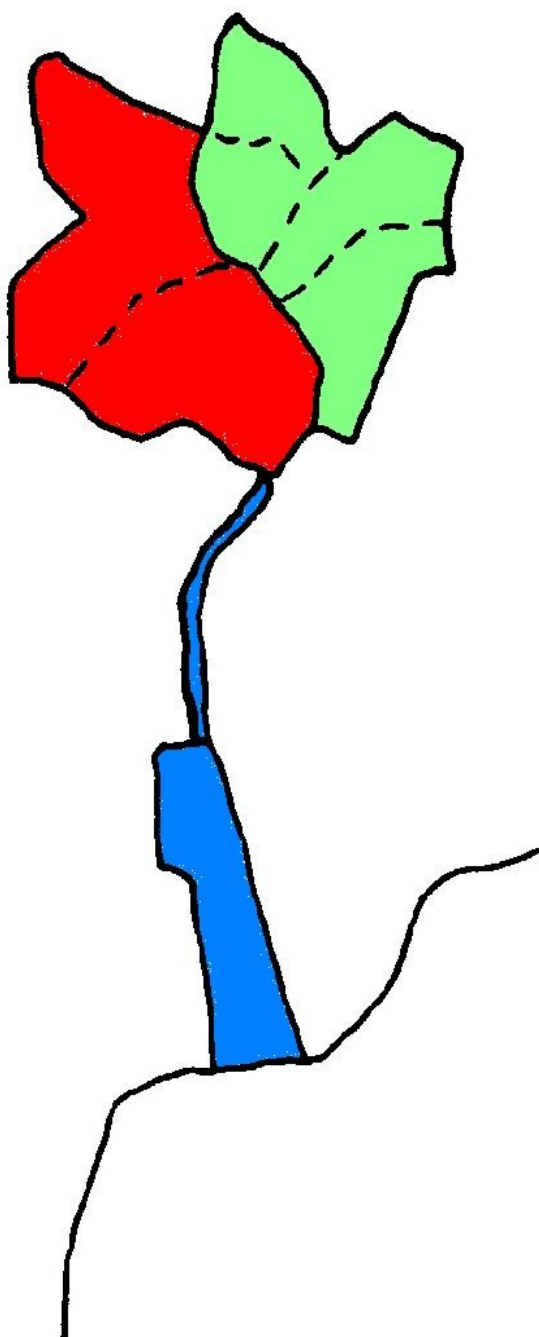
Sacré Cœur, *Roquefort les Pins*,
Foyer de Charité
Notre-Dame du Brus, *Châteauneuf de Grasse*

Paroisse du Haut-Loup

Communautés locales :

Saint Jacques le Majeur, Bar sur Loup
Saint Arnoux, Gourdon - Pont du Loup
Saint Vincent, Gourdon
Saint Maïeul, Cipières
Saint Félix, Courmes
Assomption, Gréolières

Doyenné de la Plaine du Var





Paroisse de Carros

Communautés locales :

Saint Paul, Carros - le - Neuf

Saint Claude, Carros – Village

Notre-Dame des Selves, Carros – les – Plans

Saint Antoine, Le Broc

Chapelle:

Saint Pierre, *La Manda*

Monastère:

Carmel, Carros



Paroisse du Pays de Saint Martin du Var

Communautés locales :

Sainte Anne, Levens - Plan du Var (avec le Gabre de Bonson)

Saint Pierre, La Roquette sur Var

Saint Blaise, Saint Blaise

Saint Roch, Saint Martin du Var

Saint Michel, Castagniers

Chapelle:

La Visitation, *Utelle – Le Chaudan*

Monastère:

Notre-Dame de la Paix, *Castagniers, Cisterciennes*



Paroisse de Saint Laurent du Var

Communautés locales :

Saint Laurent, Saint Laurent du Var

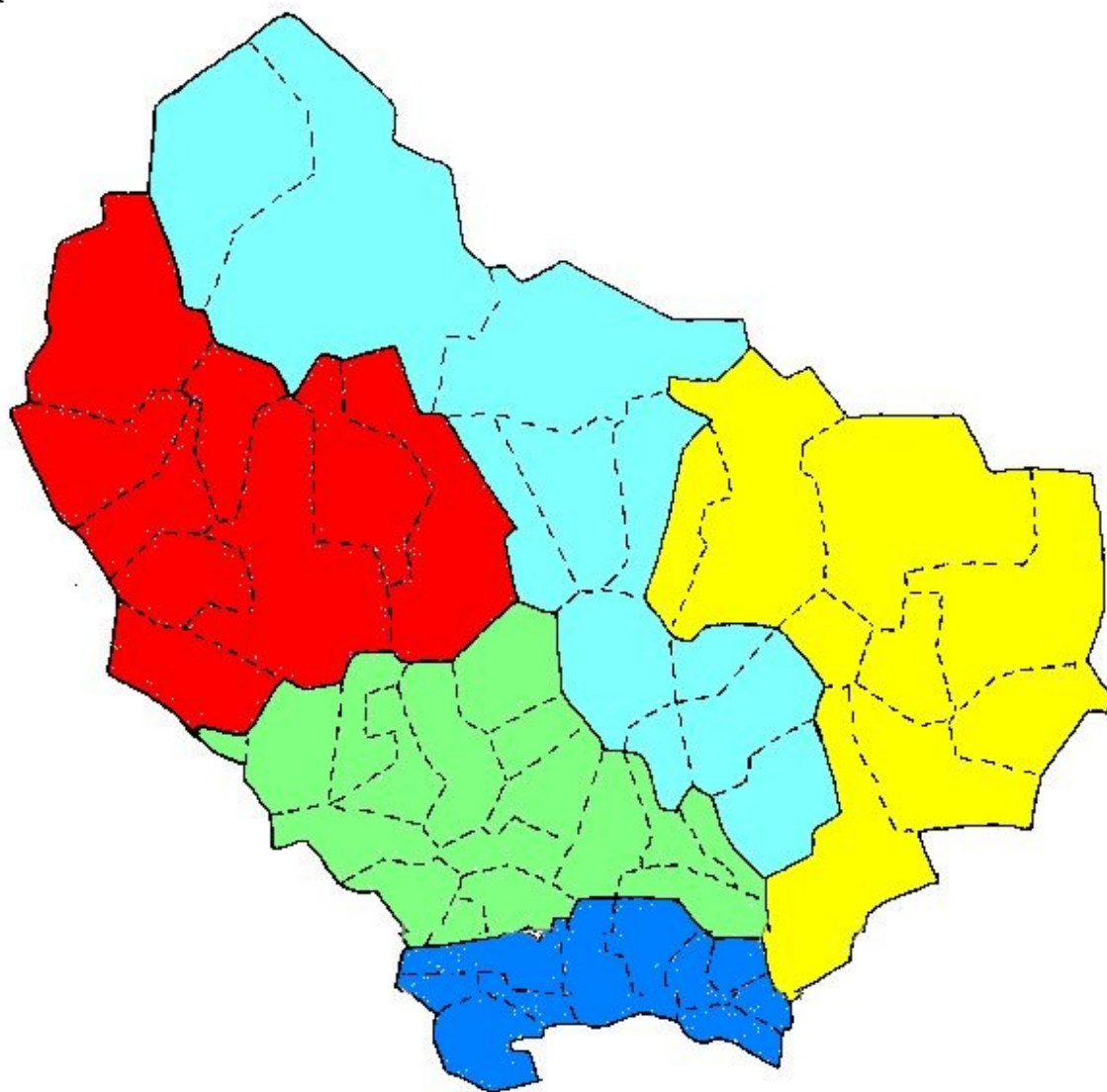
Sainte Geneviève, Saint Laurent –Montaleigne

Sainte Jeanne d’Arc, Saint Laurent – La Gare

Chapelle:

Sainte Pétronille, *Saint Laurent – La Baronne*

Doyenné des Vallées du Haut - pays niçois



Note :

Chaque ancienne paroisse décidera de son avenir en tant que « communauté locale » ou « chapelle » au cours de l'année pastorale 2000-2001.



Paroisse de la Vallée de l'Estéron

Saint Benoît, Bonson
Saint Victor, Cuebris
Assomption, Gilette
Saint Martin, Pierrefeu
Saint Laurent, Revest les Roches
Saint Jean / Sainte Marie,
 Roquestéron – Grasse
Saint Arige, Roquestéron
Saint Michel, Sigale
Saint Jean-Baptiste, Toudon
Sainte Anne, Tourette du Château



Paroisse de la Vallée moyenne du Var

Saint Nicolas, Puget-Théniers
Saint Véran, Ascros
Saint Pierre, Auvare
Saint Michel, La Croix sur Roudoule
Saint Pierre, La Penne
Notre-Dame du Rosaire, Lieuche
Saint Martin, Pierlas
La Trinité, Puget-Rostang
Saint Antonin ermite, Rigaud
Saint Antonin, Saint-Antonin
Saint Léger, Saint-Léger
Nativité de la Vierge, Touët sur Var
Assomption, Malaussène
Saint Martin, Massoins
Saint Martin, Thiery
Saint Antoine de Padoue,
 Tournefort
Saint Jean-Baptiste, Villars sur Var



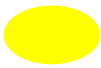
Paroisse de la Vallée haute du Var

Saint Etienne, Guillaumes
Saint Jean-Baptiste, Beuil
Saint Nicolas, Chateauneuf
 d'Entraunes
Saint Célestin, Daluis
Nativité de la Vierge Marie,
 Entraunes
Sainte Arige, Péone
Notre-Dame des Neiges, Valberg
Saint Laurent, Sauze
Saint Martin, Saint Martin
 d'Entraunes
Saint Pierre, Villeneuve d'Entraunes
Notre-Dame des Grâces, Entraunes
 – Estenc
Saint Roch, Guillaumes –
 Bouchanières
Saint Brès, Guillaumes – Saint Brès
Saint Sauveur, Guillaumes –
 Villeplane
Sainte Anne, Chateauneuf – Les
 Tourres
Saint Jean Baptiste, Sauze –
 Moulins
Saint Esprit, Saint Martin – Sussis
Saint Sauveur, Villeneuve – Enaux

Sanctuaire:

Notre-Dame du Buyeï, Guillaumes –
 Les Plans

Suite au verso



Paroisse de la Vallée de la Vésubie

Notre Dame de l'Assomption, Saint Martin Vésubie

Saints Pierre et Paul, Belvédère

Saint Laurent, La Bollène Vésubie

Saint Jacques, Valdeblore – La Bolline

Sainte Croix, Valdeblore – Saint Dalmas

Saint Roch, Venanson

Cœur – Immaculé de Marie, Roquebillière

Saint Pons, Lantosque

Saint Véran de Cavaillon, Utelle

Saint Roch, Rimplas

Saint Arnoux, Lantosque – Loda

Notre-Dame des Neiges, Lantosque – Pélasque

Saint Colomban, Lanstosque – Saint Colomban

La Trinité, Utelle – Le Cros

Saint Barthélémy, Utelle – Figaret

Saint Jean Baptiste, Utelle – Saint Jean la Rivière

Saint Michel, Roquebillière – Vieux Village

Sanctuaires:

Notre-Dame de Fenestre, *Saint Martin Vésubie*

Notre-Dame des Miracles, *Utelle*



Paroisse de la Vallée de la Tinée

Saint Etienne, *Saint Etienne de Tinée*

Saint Pierre ès Liens, Isola – Village

Saint Michel, Saint Sauveur sur Tinée

Saint Etienne, Roubion

Saint Laurent, Roure

Saint Martin, La Tour sur Tinée

Nativité de la Vierge, Clans

Saint Dalmas, Saint Dalmas de Selvage

Saint Erige, Saint Etienne de Tinée – Auron

Saint Michel, Ilonse

Annonciation, Valdeblore – Molières

Sainte Marguerite, Bairols

Nativité de la Vierge, Marie

Notre-Dame du Mont Carmel, La Tour – Roussillon

Saint Joseph, Saint Etienne – La Blache

Notre-Dame des Grâces, Saint Etienne – Le Bourguet

Nativité de la Vierge, Saint Etienne – Roya

Notre-Dame de Vie, Isola 2000

Sanctuaire:

Notre-Dame du Villars, *Saint Sauveur sur Tinée*

Repères pour avancer

Questions à débattre en Conseil pastoral paroissial en vue d'en tirer des conclusions opératoires.

L'Évangélisation

Le monde à évangéliser

1. Quelles propositions concrètes envisageons-nous de faire en vue de l'évangélisation de celles et ceux qui ne croient pas encore au Christ, et en vue d'une nouvelle évangélisation des baptisés non-pratiquants saisonniers ?
2. Sommes-nous attentifs aux dispositions de l'Église (Rituel de l'Initiation chrétienne des adultes) concernant en particulier l'entrée en catéchuménat et sa durée qui, dans le diocèse de Nice, doit être d'au moins deux ans. Veillons-nous à ce qu'un temps de pré-catéchuménat précède le catéchuménat proprement dit?
3. Que faisons-nous pour que la voix des personnes vivant en-dessous du seuil de pauvreté soit entendue (1 sur 10 dans le département des Alpes-Maritimes) au niveau de l'Église et au niveau de la cité?
4. Pensons-nous, au début de chaque année pastorale, à identifier et à interpeller, quel(s) jeune(s) ou quel(s) jeune(s) adulte(s) en vue de s'acheminer vers le ministère presbytéral?
5. Avons-nous entrepris une réflexion sur le sens du diaconat permanent et en avons-nous tiré des conclusions pratiques pour le diocèse?
6. Faisons-nous aux jeunes la place qui leur revient dans la paroisse ? Avons-nous pensé à créer un petit conseil de jeunes actifs dans l'Enseignement catholique, les aumôneries, les Services, les Mouvements présents sur la paroisse, pour qu'il soit porte-parole de propositions relatives à la pastorale des jeunes ?
7. Avons-nous pris nos dispositions pour que les jeunes (18-35 ans) puissent trouver leur place dans les structures de réflexion et de décision de la paroisse?
8. Veillons-nous à l'insertion pastorale des communautés religieuses sur la paroisse, dans le respect de leur charisme propre ? A cet effet, nous arrive-t-il de réfléchir à la signification de la vie consacrée, sous ses diverses formes, dans l'Eglise?
9. Étudions-nous chaque année les meilleurs moyens de diffuser à tous publics les informations utiles concernant la catéchèse des enfants ?
10. Que faisons-nous pour soutenir les laïcs qui, de diverses manières, participent à la vie de la cité?
11. Avons-nous entrepris de voir comment tenir les engagements pris dans la déclaration inter-religieuse du 12 septembre 2000 « Pour une société plus Humaine »?

La formation en vue de l'évangélisation

1. La paroisse est-elle informée des propositions faites par les Services diocésains de la formation permanente des laïcs et par leur coordination ?
2. Si la paroisse prend elle-même des initiatives de formation des adultes, les soumet-elle au préalable à l'examen du coordinateur diocésain de la formation ?

La communication au service de l'évangélisation

La communication étant un vecteur essentiel de l'évangélisation, la paroisse a-t-elle créé un lien de communication (journal, etc ...) entre les différentes communautés locales qui la composent, pour que puisse progresser à tous les niveaux la conscience d'appartenir à une nouvelle paroisse?

Les biens d'Église au service de l'évangélisation

1. Dans un souci de totale transparence et suivant l'esprit de partage et de solidarité qui animait les premières communautés chrétiennes dans les Actes des Apôtres, où en sommes-nous de la gestion des biens de notre paroisse, sur les points suivants :
 - les biens immobiliers,
 - les quêtes du dimanche,
 - les quêtes impérées,
 - la caisse de dépôt des paroisses,
 - le versement du 1% des ressources pour le diocèse de Diébougou,
 - l'information à donner aux paroissiens sur les ressources de la paroisse, etc...
2. Si notre paroisse possède ou gère des biens selon le statut d'une association 1901, sommes-nous attentifs aux dispositions canoniques concernant ces biens ? En particulier rendons-nous compte de cette gestion à l'Économe diocésain et veillons-nous à ce que ces biens ne soient pas détournés de leur usage ecclésial?

Coresponsabilité, coordination, subsidiarité

1. Dans la vie et les activités habituelles de notre paroisse, veillons-nous à une application rigoureuse du principe de subsidiarité, de telle sorte que chaque question ou problème soit résolu au niveau où il se pose ? C'est à dire qu'on n'intervient auprès des vicaires généraux, épiscopaux ou de l'évêque que lorsqu'une solution n'aura pu être trouvée à ce niveau-là, celui de la paroisse ou du doyenné.
2. Le doyenné a-t-il réfléchi à l'opportunité de créer en son sein un Conseil d'évangélisation ? Ce Conseil ne se substituerait pas aux Conseils pastoraux paroissiaux, mais permettrait une coordination de leurs objectifs et une inscription dans une pastorale d'ensemble de toutes les forces vives du doyenné (Services, Mouvements, Associations d'apostolat ou de Spiritualité etc...) Il garantirait du même coup, une proximité non seulement territoriale mais aussi sociologique dans les milieux de vie et de travail les plus divers.
3. Quelles sont nos relations avec le Service diocésain de l'œcuménisme, de telle sorte qu'il atteigne les représentants des autres confessions chrétiennes sur l'ensemble du département?
4. Quelles sont nos relations avec le Service diocésain de la pastorale des réalités du tourisme et des loisirs, dont le champ d'action est si large dans le diocèse?

Proximité

1. Veillons-nous à ce qu'existent et fonctionnent les Relais locaux de la paroisse, selon les statuts les concernant ? Leur mission essentielle est d'assurer la proximité territoriale de l'Église, jusqu'aux communautés les plus éloignées et les plus isolées.
2. Les prêtres, curés, administrateurs paroissiaux, vicaires paroissiaux sont-ils attentifs - et comment - à demeurer proches du peuple qui leur est confié et non seulement des quelques laïcs ayant une responsabilité dans l'Église ? Organisent ils leur temps et leurs activités en conséquence ?
3. La paroisse fait-elle la place qui convient aux prêtres auxiliaires et aux prêtres retraités, qui doivent être considérés comme des éléments actifs de proximité de l'Église vis-à-vis du monde ? En plus des services pastoraux qu'ils peuvent encore rendre, et en même temps que la prière, cette proximité peut être considérée comme leur mission propre. Le diocèse leur est reconnaissant de la poursuivre autant que leur permettent leur âge et leur santé.

Pour une société plus humaine

Déclaration commune des représentants religieux des grandes communautés monothéistes des Alpes-Maritimes

En nous adressant à tous les croyants et plus largement à tous les habitants du département avec lesquels nous devons assumer la tâche de taire grandir la fraternité dans notre monde, nous voulons, à l'aube de ce siècle, témoigner de notre confiance en l'homme, faire part de nos interrogations et réaffirmer notre engagement commun.

Notre confiance :

De nombreux signes viennent conforter la confiance en l'homme que nous puisons dans notre foi.

Le premier signe est directement lié à notre mission de responsables religieux: la rencontre chaque jour **d'humbles croyants** qui, par fidélité à Dieu et grâce à lui, s'efforcent de tenir bon dans leurs engagements privés, professionnels, sociaux et politiques. Ils sont source d'encouragement pour nous-mêmes et pour nos Communautés.

Mais nous discernons bien d'autres signes sans lien direct ni exclusif avec la vie religieuse.

- **La vitalité de notre département** : son dynamisme économique, technologique et démographique.
- **La générosité** de la population et sa mobilisation pour de nombreuses causes humanitaires, médicales... au sein de nos associations confessionnelles de solidarité comme au sein de nombreux autres organismes. Nous constatons qu'ici comme ailleurs de nombreux jeunes sont prêts à répondre aux appels en faveur de telles causes. Cette générosité des personnes est souvent relayée par les collectivités territoriales.
- **Dans la défense du bien général**, sur certains dossiers techniques précis, notamment lorsque des communes différentes sont concernées, on a vu s'entendre des élus locaux, pourtant de tendances politiques opposées.
- **Les racines** niçoises ou provençales sont soigneusement **cultivées sans pour autant se fermer** aux apports successifs de populations françaises, européennes et étrangères.
- **Pour la sauvegarde de notre environnement naturel**, en dépit de la pression immobilière considérable qui s'exerce sur la côte, l'opinion publique a su se mobiliser et entraîner l'adhésion de nombreux responsables, politiques, administratifs, associatifs...

Nos interrogations :

La dimension spirituelle de l'être humain que nous transmettent nos Textes sacrés nous interroge sur certaines pratiques qui ont cours dans notre région et, malheureusement, dans tous les secteurs de la société : la vie publique et la vie privée, les pouvoirs économique et politique, des responsables politiques de diverses tendances. Dans cette situation les milieux les plus cultivés et les plus puissants ont une responsabilité plus grande.

La personne

- **Dignité des personnes** : nous ne sommes pas fiers d'une certaine attitude, dans notre département, envers les populations dites "à risque", lesquelles, en réalité, sont d'abord des populations "fragiles". Nous le savons, si les responsables sont tentés de prendre des mesures d'exclusion à leur égard, c'est que l'opinion publique cherche des solutions simplistes à ses difficultés. Tentations sans cesse renaissantes du racisme mais aussi du rejet des personnes sans domicile fixe, des personnes handicapées... Nous ne pouvons pas accepter ces pétitions qu'on fait circuler pour empêcher la construction d'un foyer pour personnes handicapées, d'une résidence pour immigrés et a fortiori d'un lieu de culte musulman. Nous avons conscience que les "pratiquants" de nos communautés ne sont hélas pas indemnes de cette tentation du rejet, contrepartie négative sans doute de l'effort qu'ils accomplissent pour assurer l'intégration des leurs par une bonne éducation.
- **Respect** : la violence, source de tant de souffrances et si médiatisée, n'est pourtant que le symptôme le plus visible du manque de respect. Plus profondément, il y a cette violence fondamentale qui réduit autrui à sa position d'obstacle ou de moyen dans une stratégie financière, politique, carriériste ou amoureuse : cela s'observe dans notre société et s'étale complaisamment dans certains feuillets ou dans des publicités. Notre Côte d'Azur, si attentive à soigner son image, risque de s'y conformer ! Manque de respect aussi à l'égard des édifices (combien de murs tagués !), des institutions (la Justice, l'École, la Démocratie, la Religion...) et des symboles nationaux et religieux. Ces institutions et ces symboles sont pourtant des points de repères qui structurent les consciences et aident une société, souvent depuis des siècles, à juguler sa propre violence. Il est trop souvent de bon ton, dans certains milieux comme dans des magazines écrits ou audiovisuels "branchés", de tourner en dérision la Nation, l'État et ses institutions ainsi que les devoirs et les droits de chacun : résultat de décennies de négligence de la formation civique.

La famille

- **La fidélité du lien conjugal et familial** : souvent dénigrée comme relevant des valeurs "judéo-chrétiennes" réputées astreignantes ou du moins ringardes, la fidélité que nous accueillons comme un appel reçu de Dieu est en réalité, l'expérience le prouve, la condition du bonheur et de l'équilibre des personnes, ainsi que de la solidité du lien social.
- **La politique familiale**, plus que des paroles officielles, exige un engagement réel. Les lois récentes en matière de libéralisation des couples ne font qu'accroître la dégradation morale de notre société et le mariage entre un homme et une femme implique bien d'autres devoirs et responsabilités qu'une simple mise en ménage pour des avantages fiscaux. Plus largement, c'est toute une politique qui risque de fragiliser les familles ; en voici trois illustrations parmi d'autres :
 - une culture ambiante où souvent l'amour est réduit au seul plaisir sexuel déconnecté de la prise en charge commune de toute la réalité de l'existence humaine ;
 - une spéculation immobilière qui renvoie les logements sociaux à la périphérie de nos villes ou plus loin encore ;
 - un système économique qui réduit les individus à leur pure fonction de consommateurs. Il est clair que c'est à ce niveau aussi et d'abord que doivent être proposés des moyens de lutter contre le sida, le suicide chez les jeunes, la toxicomanie et l'abus de tranquillisants.

La société

- **Le sens civique** : insidieusement destructeur et particulièrement injuste est le discrédit aisément jeté sur la chose publique. Si tous les responsables de la politique ou de l'administration ne sont pas irréprochables, il n'en est que plus nécessaire de souligner que chaque citoyen doit respecter les institutions, la propriété de la collectivité, l'honneur des responsables (et ce depuis le plus bas de la hiérarchie de la fonction publique ou territoriale) et aussi... l'honnêteté en matière fiscale.
- **L'honnêteté publique** : tout le monde se souvient des affaires qui dans les années passées ont atteint les milieux politiques locaux et nationaux : détournement de fonds, abus de biens sociaux, corruption, facilités par les premiers pas de la décentralisation. Quelques faits qui défraient la chronique judiciaire démontrent que ce passé n'est pas totalement révolu.

- **Le courage de la vérité** : nous sommes témoins que pour flatter l'opinion, des hommes politiques n'hésitent pas à travestir l'histoire. Assez fréquemment ce qui est dit ici ne correspond pas à ce qui est dit là, par les mêmes personnes. Responsables religieux, nous sommes bien placés pour constater qu'on essaie souvent de nous bercer de belles paroles.
- **La justice économique** : aujourd'hui, force est de constater que l'économie de marché, qu'elle soit couverte du nom de libéralisme ou de social-démocratie, dicte sa loi quitte à provoquer des effets destructeurs aux plans social et humain. La situation économique propre à notre région nous interroge et sur la justice sociale et sur la mondialisation. En matière de justice sociale, la richesse qui se déploie ici nous rend particulièrement sensibles aux inégalités. Comment accepter l'émergence de nouveaux pauvres et d'exclus au moment même où se constituent ostensiblement de nouvelles richesses qu'elles soient basées sur la spéculation financière ou sur la nouvelle économie? Plus largement, du fait de l'intégration au marché mondial de certains secteurs puissants de l'économie locale, nous touchons du doigt la montée inquiétante de la pauvreté et des inégalités dans le monde. Cela soulève des questions sur la mondialisation elle-même et la nécessité de réguler et de discipliner les systèmes économiques qui fonctionnent à l'échelle mondiale. Dans ces réalités complexes, comme dans les réalités les plus simples, personne n'a le droit d'abuser d'une position de force en bafouant le bien commun.

Notre engagement :

Depuis toujours, la foi dans le Dieu unique a incité des croyants à se mettre au service de la société. Les institutions humaines et humanitaires, nées directement ou indirectement d'une prise de conscience religieuse, sont innombrables. Ce qui a peut-être changé aujourd'hui dans l'engagement des croyants, c'est leur situation dans une société désormais laïcisée (sans référence officielle à l'une ou l'autre religion) et sécularisée (avec peu de références publiques à la religion).

- Parce que nous croyons que Dieu confie aux hommes la cité humaine, nous voulons renforcer chez les membres de nos **Communautés le goût du civisme et du service de la chose publique**. Bien loin de vouloir de la sorte "noyauter" les instances de décision, nous souhaitons y entraîner tous les citoyens de notre département, croyants ou non.
- Parce que nous croyons que la Parole de Dieu ne tergiverse pas, nous voulons inculquer le **sens de la parole donnée**.
- Parce que nous savons que dès les origines Dieu veut une humanité fraternelle, nous voulons non seulement **promouvoir l'action caritative et sociale** qui nous est traditionnelle, mais aussi engager avec tous une réflexion et un échange sur les conditions actuelles de cette action. Dans le même esprit, en appelant de nos vœux une économie qui cesse d'accroître les inégalités entre les peuples, nous **voulons œuvrer à la solidarité universelle**.
- Parce que nous croyons que Dieu a créé l'être humain, homme et femme, nous voulons **aider les jeunes à s'épanouir dans leur vie affective et sexuelle**. A eux comme à tous, nous voulons, en ce domaine aussi, mieux faire découvrir la richesse de l'expérience humaine de nos traditions religieuses respectives.
- Parce que nous croyons que l'être humain a été placé par Dieu à la tête de la création, nous voulons faire connaître et apprécier les **beautés naturelles de notre département**. Dans cet esprit, nous voulons nous opposer au "bétonnage" inconsidéré de la Côte d'Azur.
- Parce que nous croyons que Dieu est le Créateur, nous voulons soutenir et **sauvegarder la beauté de la nature et la qualité de la vie**.
- Parce que nous croyons que Dieu ne fait pas de différence entre les êtres humains, nous voulons veiller à ce que nos Communautés soient vraiment accueillantes pour chacun et en inciter les membres **à se respecter entre eux et à respecter tous les autres**.

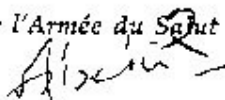
Au Nom du Dieu unique, nous voulons dépasser tout esprit prosélyte et témoigner dans l'ensemble de la société d'un esprit de fraternité.

Que Dieu, qui nous a inspiré cette déclaration commune, nous aide à instaurer un dialogue régulier entre nous et avec tous, pour nous mettre ensemble, avec conviction et détermination, au service de l'humanité.

Nice le 12 septembre 2000

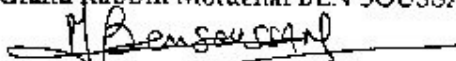
Major Alain BATAIL

Pour l'Armée du Salut



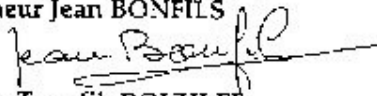
M. le Grand Rabbin Mordehaï BEN SOUSSAN

Pour la Communauté Israélite



Monseigneur Jean BONFILS

Pour l'Église Catholique



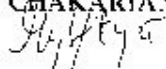
M. l'Imam Taoufik BOUHLEL

Pour l'Association Musulmane
des Alpes-Maritimes



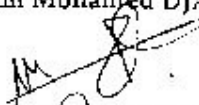
Monseigneur Narek CHAKARIAN

Pour l'Église Arménienne



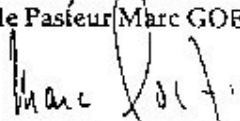
M. l'Imam Mohamed DJADI

Pour l'Organisation Musulmane
de la Côte d'Azur



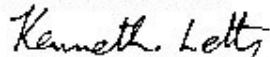
M. le Pasteur Marc GOERTZ

Pour l'Église Réformée de
France



Révérant Kenneth LETTS

Pour l'Église Anglicane



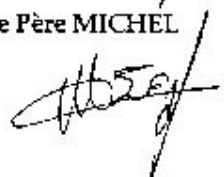
M. le Pasteur Pierre LOVY

Pour l'Église Luthérienne



Le Père MICHEL

Pour l'Église Orthodoxe Grecque



Ordonnance épiscopale portant suppression et érection des paroisses dans le diocèse de Nice

Considérant

- que les paroisses actuelles du diocèse de Nice ont été érigées pour répondre à la répartition démographique d'une époque aujourd'hui révolue ;
- l'importance de rationaliser les ressources humaines et financières pour que soit assurée la mission d'évangélisation que l'Église confie aux paroisses ;
- que la diminution à brève et moyenne échéance des prêtres disponibles pour un ministère actif appelle une nécessaire réorganisation des services offerts aux fidèles et des structures paroissiales
- les résultats des consultations effectuées au cours des réunions des doyennés, des Mouvements, des Services, des Recteurs de Sanctuaires et des Religieuses.

Le Conseil presbytéral ayant été entendu selon le canon 515 § 2,

Je décide ce qui suit :

- 1. Toutes les paroisses actuellement érigées dans le diocèse de Nice et figurant comme telles dans l'Annuaire Diocésain 2000 sont supprimées.**
- 2. Quarante cinq nouvelles paroisses sont érigées selon le tableau fourni aux pages 42 à 66 du présent document.**
- 3. Le domicile canonique des personnes (canons 12 et 100 à 107) est modifié en fonction de l'érection des nouvelles paroisses.**
- 4. Les biens, meubles et immeubles, des anciennes paroisses sont rassemblées sous la responsabilité des nouvelles paroisses.**
- 5. Les anciennes paroisses sont dénommées communautés locales, conservent leur titulaire propre et demeurent des lieux de culte. Le nom du titulaire des nouvelles paroisses sera ultérieurement promulgué.**
- 6. Des dispositions complémentaires seront, si besoin est, promulguées par voie de décret.**

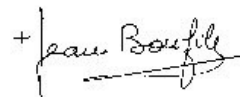
7. La présente ordonnance sera rendue publique à compter de ce jour et entrera en vigueur le 1er septembre 2001.

Donné à Nice le 22 octobre 2000
à l'occasion du rassemblement
jubilaire diocésain.

Bernard MOLETTE
Chancelier



= Jean BONFILS
Evêque de Nice



Ordonnance épiscopale portant sur la modification des doyennés dans le diocèse de Nice

Considérant

- **L'Ordonnance de suppression et d'érection des paroisses dans le diocèse; en date du 22 octobre 2000**
- **le résultat des consultations effectuées en préparation de ce décret,**

Je décide ce qui suit :

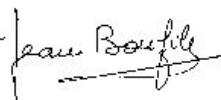
- 1. La suppression du doyenné actuel de Cannes extérieur.**
- 2. La création d'un doyenné du Bassin Cannois, composé des paroisses nouvelles de Cannes Centre Ville, de l'Ouest de Cannes et du Nord de Cannes.**
- 3. La création d'un doyenné de la Plaine du Var, composé des paroisses nouvelles de Carros, du Pays de St Martin du Var et de St Laurent du Var.**
- 4. Les modifications éventuelles des limites de doyennés seront étudiées et décidées avant le 3 juin 2001.**
- 5. La présente ordonnance sera rendue publique à partir de ce jour et entrera en vigueur le 1er septembre 2001**

**Donné à Nice le 22 octobre 2000
à l'occasion du rassemblement
jubilaire diocésain.**

**Bernard MOLETTE
Chancelier**



**= Jean BONFILS
Evêque de Nice**

+ 

Ordonnance épiscopale portant sur les divers conseils et équipes attachés à une paroisse

Considérant

- l'Ordonnance de restructuration des paroisses du Diocèse de Nice en date du 22 Octobre 2000.
- les consultations préalables à la promulgation de ladite Ordonnance

Je promulgue :

1. Le statut du Conseil paroissial pastoral (*Première partie « Pour des paroisses missionnaires » de la charte d'évangélisation, annexe 1*).
2. Le statut de l'Équipe d'animation pastorale (E.A.P) (*Première partie « Pour des paroisses missionnaires » de la charte d'évangélisation, annexe 2*).
3. Le statut du Relais local de la paroisse (*Première partie « Pour des paroisses missionnaires » de la charte d'évangélisation, annexe 3*).

Ces trois statuts entreront en vigueur le 1er septembre 2001.

**Donné à Nice le 22 octobre 2000
à l'occasion du rassemblement
jubilaire diocésain.**

Bernard MOLETTE
Chancelier



= Jean BONFILS
Evêque de Nice



Ordonnance épiscopale portant sur l'agenda des opérations à réaliser pendant l'année pastorale 2000- 2001

Considérant

- Les Ordonnances prises concernant les paroisses, les doyennés et les divers conseils et équipes attachés à une paroisse.

Je décide que pendant l'année pastorale 2000-2001, avant le 30 avril 2001 et sous la responsabilité des Doyens actuellement en charge :

- des listes de personnes susceptibles d'entrer dans une Equipe de relais locaux, une Equipe d'animation pastorale, un Conseil pastoral, un Conseil économique d'une paroisse nouvellement érigée, seront élaborées et proposées en vue d'être remises aux curés de cette paroisse ;
- le nom d'un candidat à la charge d'économe paroissial sera proposé à l'Évêque ;
- le nom du Saint Patron titulaire de la nouvelle paroisse sera proposé à l'Évêque ;
- le choix d'un lieu où se tiendra le secrétariat central de la nouvelle paroisse sera proposé à l'Évêque ;
- des modifications éventuelles des limites des paroisses ou des doyennés seront proposées à l'Évêque ;

En outre, je décide que sera préparé pendant l'année pastorale en cours, un statut diocésain pour les animateurs laïcs en pastorale, pour le Conseil économique paroissial et pour l'Econome paroissial.

Une ordonnance épiscopale ultérieure fera connaître les décisions prises par l'Évêque à la suite des propositions qui lui auront été faites par les Doyens responsables des opérations ci-dessus énumérées.

**Donné à Nice le 22 octobre 2000
à l'occasion du rassemblement
jubilaire diocésain.**

**Bernard MOLETTE
Chancelier**

**= Jean BONFILS
Evêque de Nice**

G. M. M.

+ Jean Bouffé

